

*OPERATION*

**REAMENAGEMENT DE LOCAUX DE BUREAUX POUR LA CAPF**

Avenue de Valvins – 77920 SAMOIS SUR SEINE

**DCE**

**CCTP - Cahier des Clauses Techniques Particulières**

*MAITRE D'OUVRAGE*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU**

44, rue du Château – 77300 FONTAINEBLEAU

*MAITRE D'ŒUVRE*

**LAURENT ALAMERCERY ARCHITECTE**

48, rue Paul Jozon - 77300 FONTAINEBLEAU

Tél : 01 60 70 96 31

E-mail : [alamercery.archi@free.fr](mailto:alamercery.archi@free.fr)

Mai 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

# INDEX

<b>INDEX</b> .....	<b>2</b>
<b>GENERALITES</b> .....	<b>5</b>
0.1 GENERALITES .....	6
0.2 MAITRISE D'OUVRAGE .....	6
0.3 MAITRISE D'ŒUVRE .....	6
0.4 CONTROLEUR TECHNIQUE.....	6
0.5 CSPS .....	6
0.6 COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS .....	6
0.7 DECLARATION DE TRAVAUX.....	6
0.8 ETUDES TECHNIQUES.....	7
0.9 ASSURANCES.....	7
0.10 DESIGNATION DE SOUS-TRAITANTS EN COURS DE MARCHÉ .....	8
0.11 SUJETIONS ET SERVITUDES .....	8
0.12 DISPOSITIONS PRISES EN MATIERE D'INSTALLATIONS COMMUNES DE CHANTIER ET PROTECTION DES UTILISATEURS .....	8
0.13 MOYENS COMPLEMENTAIRES .....	8
0.14 LIVRAISON DE MATERIAUX .....	8
0.15 STOCKAGE DES MATERIAUX .....	9
0.16 REPARTITION DES TRAVAUX PAR LOT .....	9
0.17 PRESCRIPTIONS GENERALES. REGLES ET NORMES. REGLEMENTATION.....	9
0.18 RIGUEUR DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	9
0.19 ESSAIS DES MATERIAUX, DU MATERIEL. OPERATIONS DE CONTROLE .....	9
0.20 CONNAISSANCE DES LIEUX ET DU PROJET .....	10
0.21 ORGANISATION ET COORDINATION DES OUVRAGES.....	10
0.22 MATERIELS ET MATERIAUX .....	12
0.23 ECHANTILLONS A FOURNIR.....	12
0.24 INSTALLATIONS COMMUNES DE CHANTIER .....	12
0.25 NETTOYAGE DU CHANTIER ET EVACUATION DES GRAVOIS .....	13
0.26 PRESENTATION DES OFFRES .....	13
0.27 OBLIGATION DE RESULTAT.....	14
0.28 INCIDENT DE CHANTIER .....	14
0.29 DOE.....	14
0.30 PENALITES DIVERSES .....	14
0.31 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES.....	15
0.32 FERMETURE DU CHANTIER .....	15
0.33 AUTOCONTROLES DES ENTREPRISES .....	15
0.34 OBLIGATIONS DES ENTREPRISES.....	15
0.35 TRANSFERT. LIVRAISON. STOCKAGE DU MATERIEL .....	16
0.36 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS.....	16
0.37 COMPTE PRORATA.....	16
0.38 REFERENCES A CERTAINS PRODUITS.....	16
0.39 MESURES À PARTIR DES PLANS .....	16
0.40 RESPONSABILITE DES ENTREPRISES DU FAIT DE L'EXECUTION DES TRAVAUX .....	17
0.41 VISITE DU BATIMENT AVANT REMISE DE L'OFFRE.....	17
0.42 AMIANTE.....	17
0.43 PLANNING ET PHASAGE .....	17
<b>LOT N°1 – DEMOLITION – GROS ŒUVRE – FAIENCE</b> .....	<b>19</b>
1.0 - GENERALITES .....	20
1.1 - REGLES ET NORMES .....	20
1.2 - INSTALLATIONS DE CHANTIER .....	20
1.3 - DEMOLITIONS .....	20
1.4 - PROTECTION DES SOLS ET MURS .....	20
1.5 - PERCEMENT BAIES LIBRES ET TREMIES .....	21
1.6 - CARRELAGE ET FAIENCE .....	21

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception en préfecture : 05/07/2023

<b>LOT N°2 – MENUISERIE ALUMINIUM .....</b>	<b>23</b>
2-1 - GENERALITES.....	24
2-2 - REGLES ET NORMES.....	24
2-3 - FENETRES ET PORTE FENETRES.....	24
2-4 - HABILLAGE TABLEAUX ET LINTEAUX .....	25
2-5 - SIGNALISATION .....	25
2-6 - FENETRES INTERIEURES.....	25
<b>LOT N°3 - CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS .....</b>	<b>27</b>
3-1 - GENERALITES.....	28
3-2 - REGLES ET NORMES.....	28
3-3 - DECOUPES DIVERSES SUR PLAQUES DE PLATRE .....	28
3-4 - TRAITEMENT DES JOINTS EN PLAQUE DE PLATRE.....	28
3-5 - DOUBLAGES EN FACADE.....	28
3-6 - CLOISONS DE DISTRIBUTION .....	28
3-7 - RACCORDS.....	29
3-8 - FAUX PLAFONDS DEMONTABLES .....	29
3-9 - JOUES DE FAUX-PLAFONDS .....	30
3-10 - PORTES INTERIEURES DE DISTRIBUTION .....	31
3-11 - FINITIONS PLAQUES HYDROFUGES .....	31
3-12 - REPRISE D'ISOLATION SOUS RAMPANTS .....	31
<b>LOT N°4 - MENUISERIE BOIS .....</b>	<b>33</b>
4-1 - - GENERALITES .....	34
4-2 - - REGLES ET NORMES .....	34
4-3 - - PORTES BATTANTES .....	34
4-4 MOBILIER .....	35
4-5 PLINTHES 10/100 .....	36
4-6 SIGNALETIQUE .....	36
<b>LOT N° 5 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE.....</b>	<b>37</b>
5-1 GENERALITES .....	38
5-2 COFFRET DE CHANTIER .....	38
5-3 DEPOSE DES INSTALLATIONS EXISTANTES .....	38
5-4 TABLEAU GENERAL BASSE TENSION ET TABLEAUX DIVISIONNAIRES .....	38
5-5 CABLAGE CF .....	38
5-6 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DES LOCAUX.....	38
5-7 APPAREILS D'ECLAIRAGE.....	46
5-8 ECLAIRAGE DE SECURITE .....	46
5-9 ALARME SECURITE INCENDIE.....	46
5-10 GOULOTTE PVC.....	46
5-11 TELEPHONE / INFORMATIQUE / INTERNET .....	47
5-12 SONORISATION .....	47
5-13 ALIMENTATIONS PARTICULIERES.....	47
5-14 CONTROL CONSUEL .....	47
5-15 CHAUFFAGE .....	47
5-16 CLIMATISATION PAR CASSETTE.....	48
<b>LOT N°6 - PLOMBERIE – VMC / CHAUFFAGE .....</b>	<b>49</b>
6-1 GENERALITES .....	50
6-2 REGLES ET NORMES .....	50
6-3 ORIGINES DE L'INSTALLATION.....	50
6-4 DECONNECTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES.....	50
6-5 ESSAIS DE SALUBRITE .....	50
6-6 PLANS D'EXECUTION.....	50
6-7 BOUCHEMENTS DIVERS .....	50
6-8 RESEAUX D'EVACUATION.....	51
6-9 ALIMENTATION.....	51
6-10 RINCAGE DES RESEAUX .....	52

Accusé de réception en préfecture  
077-200072348-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

6-11	JOINT SILICONE .....	52
6-12	MATERIEL MIS EN PLACE .....	52
6-13	POMPE DE RELEVAGE .....	55
6-14	MIROIRS.....	55
6-15	PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE.....	56
6-16	GENERALITES .....	56
6-17	PRINCIPE .....	56
<b>LOT N°7 - PEINTURE - SOLS SOUPLES .....</b>		<b>59</b>
7-1	GENERALITES .....	60
7-2	REGLES ET NORMES .....	60
7-3	QUALITE DU TRAVAIL DEMANDE .....	60
7-4	CONTENU DU TRAVAIL.....	60
7-5	PEINTURES EMPLOYEES .....	60
7-6	PLAFONDS.....	60
7-7	MURS, CLOISONS ET DOUBLAGE.....	60
7-8	MENUISERIE BOIS .....	61
7-9	PARTIES METALLIQUES .....	61
7-10	CANALISATIONS PVC .....	61
7-11	PREPARATION DES SOLS .....	61
7-12	REVETEMENT DE SOL .....	62
7-13	NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER.....	62

Non communicable

Accusé de réception en préfecture 077-200072346-20230705-2023-086-DE Date de réception préfecture : 05/07/2023
--

Non communicable

Accusé de réception en préfecture  
N° 2023-04-000005003-36-1-SE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

## 0.1 GENERALITES

Le projet objet de la description qui suit concerne le réaménagement de locaux existants (ancienne école) en bureaux pour accueillir le futur siège de la CAPF.

Le bâtiment existant accueille outre dans l'aile sud une école d'infirmières.

Adresse : avenue de Valvins – 77920 SAMOIS SUR SEINE

Le local sera un ERP de type R et W en 2<sup>ème</sup> catégorie

## 0.2 MAITRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage est assurée par :

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU (CAPF)

44, rue du Château - 77300 FONTAINEBLEAU

## 0.3 MAITRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Laurent Alamercery Architecte EURL

48, rue Paul Jozon - 77300 FONTAINEBLEAU

Tél : 01 60 70 96 31

E-mail : alamercery.archi@free.fr

## 0.4 CONTROLEUR TECHNIQUE

Sté ANDICT

56, rue Eugène Delaroue - 77190 DAMMARIE LES LYS

Tel : 01 64 39 71 55

## 0.5 CSPS

Sans objet

## 0.6 COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

Chaque entreprise devra prendre ses dispositions en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, conformément à ses obligations et celles relatives à l'intervention de plusieurs corps d'état sur un même chantier.

## 0.7 DECLARATION DE TRAVAUX

Ces travaux ont fait l'objet d'une autorisation administrative accordée : déclaration préalable (modification de la façade et de espaces extérieurs et autorisation de modification d'un ERP existant (accessibilité et sécurité incendie).

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

## 0.8 ETUDES TECHNIQUES

Chaque entreprise devra prendre ses précautions, ingénieurs, avis techniques, pour mener à bien son travail sous sa propre et entière responsabilité.

### DOCUMENTS D'ETUDES

Chaque corps d'état devra produire avant toute mise en œuvre un dossier technique pour le maître de l'ouvrage et pour le maître d'œuvre

Dossiers comportant :

- les études d'exécutions
- les plans de détails et de raccordements
- les plans de réservations
- la documentation du matériel mis en œuvre
- les notes de calculs (ventilations, etc...) si nécessaire.

Avant toute mise en œuvre, ces dossiers devront faire l'objet d'un visa du maître d'œuvre dans le cadre de sa mission.

Tout ou partie d'ouvrage qui n'obtiendrait pas l'accord du maître d'œuvre sera à détruire aux frais de l'entreprise responsable qui supportera seule l'ensemble des prestations de reprises tous corps d'état.

Cette observation étant valable avant toute mise en œuvre.

## 0.9 ASSURANCES

### 0.9.1 RESPONSABILITE CIVILE AVANT ET APRES TRAVAUX

Les titulaires et leurs sous-traitants éventuels doivent être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris le maître de l'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif ou non, du fait de l'opération en cours de réalisation ou après sa réception.

Du fait de travaux sur existants, ces garanties doivent être étendues aux dommages causés aux parties anciennes du fait de l'opération.

Pour justifier l'ensemble de ces garanties, les titulaires doivent fournir au Maître de l'Ouvrage une attestation avant la signature du marché, émanant de leur compagnie d'assurance, ainsi que les attestations de leurs sous-traitants répondant aux mêmes conditions de garantie. Ils doivent adresser ces attestations, pendant toute la durée de leur mission. Sur simple demande du maître de l'ouvrage, les titulaires doivent justifier à tout moment du paiement de leurs primes ainsi que de celles de leurs sous-traitants.

### 0.9.2 RESPONSABILITE DECENNALE ET BIENNALE

Les titulaires doivent être garantis par une police couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-2 et 2270 du Code Civil.

Ces garanties doivent impérativement comporter une clause d'extension, dans les conditions similaires à celles prévues par la loi du 4 Janvier 1978 et par l'annexe I de l'article A 243-1 précitée, aux dommages consécutifs aux travaux neufs, subis par les parties anciennes de la construction.

### 0.9.3 DOMMAGE OUVRAGE

A la charge du Maître de l'Ouvrage.

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

## 0.10 DESIGNATION DE SOUS-TRAITANTS EN COURS DE MARCHÉ

Les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement feront l'objet d'un accord préalable du Maître de l'Ouvrage et suivant ses directives.

A cet effet, le titulaire du marché devra joindre à sa "demande préalable d'accord de sous-traitant" :

- une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail (6° de l'article 45 du Code des Marchés Publics)
- les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références)
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
- l'attestation d'assurance décennale.

## 0.11 SUJETIONS ET SERVITUDES

**L'attention des entreprises est attirée sur le fait que les travaux se dérouleront en site occupé (école d'infirmières).**

## 0.12 DISPOSITIONS PRISES EN MATIÈRE D'INSTALLATIONS COMMUNES DE CHANTIER ET PROTECTION DES UTILISATEURS

Voir article par la suite.

## 0.13 MOYENS COMPLÉMENTAIRES

Chaque entreprise prendra ses précautions à travers sa main d'œuvre, ses matériaux, ses moyens de mises en œuvre, afin de réduire au maximum les gênes engendrées par les travaux.

Exemples : bruits, poussières, etc...

En aucun cas les installations de chantier ne devront déborder sur l'emprise de la voie publique.

## 0.14 LIVRAISON DE MATÉRIAUX

Suivant les obligations du service de la voirie de Samois sur Seine.

Livraisons par l'accès chantier repéré sur plan depuis l'avenue de Valvins

Zone chantier 1 (aile nord / RDC / 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>ème</sup> étage) :

- Deux accès au bâtiment repérés sur plan depuis l'emprise chantier
- Les véhicules des entreprises pourront stationner sur le parking dans l'emprise chantier délimitée suivant plan.

Zone chantier 2 (aile sud / RDC) :

- Un accès au bâtiment repéré sur plan depuis l'emprise chantier
- Les véhicules des entreprises pourront stationner sur le parking dans l'emprise chantier délimitée suivant plan.

## STATIONNEMENT INTERDIT EN DEHORS DE L'EMPRISE CHANTIER

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

## **0.15 STOCKAGE DES MATERIAUX**

Les matériaux pourront être stockés sur place, dans les deux emprises chantier repérées sur plan.

## **0.16 REPARTITION DES TRAVAUX PAR LOT**

Les travaux sont répartis en 7 lots :

- Lot n°1 : Démolition - Gros oeuvre – Faïence
- Lot n°2 : Menuiserie Aluminium
- Lot n°3 : Cloisons - Doublages - Faux plafonds
- Lot n°4 : Menuiserie bois
- Lot n°5 : Electricité - Chauffage
- Lot n°6 : Plomberie – Chauffage - VMC
- Lot n°7 : Peinture – Sols souples

## **0.17 PRESCRIPTIONS GENERALES. REGLES ET NORMES. REGLEMENTATION**

Les travaux seront exécutés conformément aux documents suivants sans qu'il soit besoin de les rappeler dans le texte des descriptions de chacun des corps d'état précités :

- Normes Françaises éditées par l'AFNOR
- Cahier des Prescriptions Techniques Générales édité par le CSTB
- Cahier des Charges et Spécifications Techniques (DTU) édité par le CSTB
- Normes UTE, DTU et Promotelec pour les ouvrages d'électricité
- Code de la construction et de l'habitation.

## **0.18 RIGUEUR DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

Bien que n'étant ni présentement inventoriées, ni matériellement annexées aux pièces du marché, les normes françaises ci avant évoquées font partie intégrante des documents contractuels et sont réputées parfaitement connues de messieurs les entrepreneurs de tous les corps d'état.

Il leur appartiendra de s'assurer avant toute mise en œuvre que les matériaux retenus et les dispositions arrêtées sont conformes à ces normes, et de signaler immédiatement ce qui leur paraîtrait en contradiction avec celles-ci.

Ils supporteront seuls les conséquences résultant de mise en œuvre non conformes, comme de matériaux non agréés qui n'auraient pas été l'objet de mesures, de précautions et de garanties particulières.

## **0.19 ESSAIS DES MATERIAUX, DU MATERIEL. OPERATIONS DE CONTROLE**

Tous essais jugés nécessaires pourront être exécutés sur place sur simple demande du Maître de l'Ouvrage y compris la présentation de modèles, échantillons, gabarits, profils, etc.... résultants des prescriptions du présent descriptif.

Tous les frais afférents à de telles opérations seront toujours à la charge de l'entrepreneur ou des entreprises concernées.

Toutes les opérations de contrôle définies par les DTU pourront être prescrites.

Les frais afférents à de telles opérations seront toujours à la charge de l'entrepreneur ou des entrepreneurs concernés.

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

## 0.20 CONNAISSANCE DES LIEUX ET DU PROJET

Le fait de présenter des offres pour la réalisation des travaux projetés implique que les entrepreneurs ont pris tous renseignements et qu'ils ont une parfaite connaissance des lieux, des sujétions de service et d'approvisionnement du chantier et de toutes difficultés pouvant en résulter.

Il implique également qu'ils ont pris parfaite connaissance de toutes les dispositions du projet, particulièrement de l'ensemble du devis descriptif concernant tous les corps d'état, et qu'ils ont tenu compte dans leur offre des travaux pouvant en découler.

## 0.21 ORGANISATION ET COORDINATION DES OUVRAGES

Le but à atteindre étant une réalisation rationnelle, sans à coup ni fausse manœuvre dans les délais prescrits, les informations données aux entreprises, en particulier par les plans et le devis descriptif sont à compléter par des plans de détails destinés au chantier, schémas et plans spéciaux, dont l'élaboration est à la charge de chaque entrepreneur concerné.

Lesdits documents seront, avant tout début d'exécution, soumis pour visa de conformité aux dispositions du projet du Maître d'Œuvre qui est en charge de l'opération, étant précisé que le visa donné par celle-ci ne saurait engager sa responsabilité au delà de celle qu'elle assume vis à vis du Maître de l'Ouvrage.

Les entrepreneurs devront, chacun pour les travaux relevant de leur spécialité, avant tout début d'exécution et au moment de la signature du marché, faire connaître leurs éventuelles observations ou sujétions, faute de quoi ils seront réputés accepter, sans réserve, les dispositions du projet.

L'exécution proprement dite des ouvrages sera, en toute hypothèse, menée sous leur propre et entière responsabilité.

Il appartiendra aux entreprises d'organiser, en temps et de façon rationnelle, en parfaite coordination avec le développement de l'ouvrage et en accord avec l'équipe du Maître d'œuvre, les différents stades d'exécution de leur ouvrage, de leur fabrication, des prestations et des mises en œuvre.

Les travaux accessoires feront l'objet d'un soin attentif.

Dans tous les cas où les ouvrages sont subordonnés les uns aux autres, ceux-ci devront être exécutés en parfaite coordination, particulièrement pour ce qui est des trous à réserver, des percements, des scellements, des raccords et calfeutrements divers à effectuer, les dispositions suivantes seront imposées.

### 0.21.1 LE LOT N°1 - DEMOLITION – GROS ŒUVRE - FAIENCE

- la réserve de trous, taille de feuillures, scellements et calfeutrements de tous les bâtis et huisseries posés par le lot menuiserie bois
- la réalisation des plumets sur les tableaux intérieurs des maçonneries
- le rebouchage des réservations après passage des différents corps d'état avec le même degré de finition des supports aux 2 faces
- tous les raccords et bouchements divers non spécifiés au descriptif mais à réaliser
- exiger en temps opportun des autres lots les renseignements détaillés nécessaires à ses réserves et percements préalablement au coulage du béton et du béton armé

NOTA : il est précisé de la façon la plus formelle, que tout entrepreneur qui n'aurait pas donné à temps, sur la demande du maître d'œuvre ou du maçon, les indications suffisamment précises relatives aux points ci-dessus, serait dans l'obligation de les exécuter par ses propres moyens et à ses frais, et assurerait seul, sans qu'il puisse s'y dérober, la pleine et entière responsabilité technique

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

et financière des dégâts de toute nature que son intervention pourrait provoquer aux ouvrages des autres corps d'état, quels qu'ils soient, comme du retard qui pourrait résulter de sa carence

- la remise en état en fin de travaux de toutes dégradations à répartir au titre du compte prorata si la responsabilité de ces dégradations ne peut être imputée à une entreprise.

#### 0.21.2 LE LOT N°2 MENUISERIE ALUMINIUM

- la fabrication en usine ou en atelier
- le transport à pied d'œuvre
- le coltinage et le montage
- la pose de ses ouvrages
- la fixation par tous moyens, compris tous calages, scellements, pisto-scellements, et toutes fournitures et accessoires nécessaires
- l'exécution de tous les joints nécessaires quels qu'ils soient, nécessaires pour garantir une étanchéité absolue
- la protection des ouvrages finis jusqu'à la réception
- l'enlèvement des protections et le nettoyage des ouvrages pour la réception
- les échafaudages nécessaires le cas échéant

Et toutes autres prestations et fournitures nécessaires à la finition complète des ouvrages du présent lot.

#### 0.21.3 LE LOT N°3 - CLOISONS. DOUBLAGES. FAUX PLAFONDS

- devra l'exécution parfaite de tous ses joints entre bandes ainsi que tous les renforcements nécessaires du type placostil
- posera des renforts d'ossatures pour le maintien des appareils sanitaires du lot plomberie.

#### 0.21.4 LE LOT N°4 - MENUISERIE BOIS

- fournira au maçon toutes indications pour permettre de réserver toutes les feuillures, tous les trous, tous les scellements nécessaires à la mise en place de ses ouvrages
- fournira, posera et réglera en temps toutes les huisseries, bâtis, semelles, châssis, etc... prévus au projet ainsi que toutes les pièces de quincaillerie s'y rapportant
- restera responsable des réglages, aplombs, niveaux, modes de fixation, etc...
- exécutera à ses frais tous les découpages, entailles, etc... au pourtour des tuyaux de toute nature.
- fera, avant la commande de son matériel, un point précis avec le lot doublage sur les épaisseurs des cloisons, doublages et renforcements éventuels, sachant que les épaisseurs sur les plans de l'architecte sont données à titre indicatif.

#### 0.21.5 LE LOT N°5 - ELECTRICITE – CHAUFFAGE

- devra au titre de son forfait une installation en état de fonctionnement conforme à sa destination depuis les réseaux EDF et Télécom
- procédera à toutes démarches auprès des concessionnaires nécessaires à la réalisation de ses ouvrages (renforcements de puissances, etc...)
- assurera avant le démarrage des travaux tous les isolements des réseaux sur l'emprise des parties rénovées et la suppression des installations électriques existantes non réutilisées
- transmettra, si nécessaire, en fin de travaux le certificat Consuel.

#### 0.21.6 LE LOT N°6 - PLOMBERE – CHAUFFAGE - VMC

- devra une installation en état de fonctionnement à partir des réseaux existants
- tous les renforcements nécessaires des réseaux permettant la mise en place des nouveaux radiateurs et le maintien en fonctionnement des radiateurs en place sur les parties non rénovées.
- procédera à un nettoyage de tous les appareils sanitaires mis en place la veille de la réception des travaux comprenant : suppression des étiquettes, grattage de toutes les projections, etc...

077.200072346-20230705-2023-086-DE  
07/2023

- des appareils rayés, épaufrés, etc...
- les joints d'étanchéité entre les faïences et les appareils sanitaires (joints à réaliser après pose des faïences et la veille de la réception)
- percera obligatoirement les carrelages et faïences avec une perceuse munie de forêt à diamant d'un diamètre adapté aux fourreaux
- procédera avant l'intervention du lot peinture à une campagne de recoupe des fourreaux
- déposera et reposera les appareils sanitaires à la demande des autres corps d'état (exemple peinture)
- encastuera au maximum ses différents réseaux pour des raisons esthétiques.

#### 0.21.7 LE LOT N°7 - PEINTURE – SOLS SOUPLES

- devra tous les travaux préparatoires permettant d'atteindre le degré de finition souhaité
- devra tous les travaux de présentation d'échantillons réclamés par l'architecte
- protégera les sols par bâchages adaptés pour ses travaux de peinture
- assurera le nettoyage final du chantier :
  - ✓ aspiration des sols
  - ✓ suppression des salissures sur les peintures
  - ✓ nettoyage de tous les verres, etc...

#### 0.22 MATERIELS ET MATERIAUX

Les lots doivent la protection de leurs ouvrages contre les dégradations ou vols et la remise en état ou le changement jusqu'à la réception tous corps d'état.

#### 0.23 ECHANTILLONS A FOURNIR

Toutes les entreprises fourniront au maître de l'ouvrage des échantillons propres à leurs ouvrages ou pour les gros éléments des photocopies des documentations.

#### 0.24 INSTALLATIONS COMMUNES DE CHANTIER

##### 0.24.1 CLOTURE DE CHANTIER

Une clôture de chantier de type « HERAS » sera installée par le lot GO en périphérie des deux zones chantier.

Compris évacuation de la clôture en fin de chantier et nettoyage des deux zones chantier.

Zone chantier 1 : 60ml à prévoir + 4 éléments ouvrants avec cadenas à code.

Zone chantier 2 : 35ml à prévoir + 2 éléments ouvrants avec cadenas à code.

##### 0.24.2 SANITAIRES/VESTIAIRES

- Vestiaires/réfectoire : un local au RDC sera mis à disposition des ouvriers par le MOA pour la durée du chantier.
- WC : le sanitaire H au 1er étage sera mis à disposition des ouvriers par le MOA pour la durée du chantier
- Nettoyage et entretien de ces deux locaux par le lot GO pour la durée du chantier. Ces locaux seront aussi occupés par le personnel du centre social.

Accusé de réception en préfecture 077-200072346-20230705-2023-086-DE Date de réception préfecture : 05/07/2023
--

### 0.24.3 COFFRETS DE CHANTIER

Le lot électricité mettra en place 4 coffrets de chantier conforme au Code du Travail.

### 0.24.4 ECLAIRAGE DU CHANTIER

L'éclairage du chantier sera assuré par des projecteurs adaptés mis en œuvre par chaque corps d'état suivant ses besoins.

### 0.24.5 ROBINET DE PUISAGE

Robinets de puisage existants dans les sanitaires

### 0.24.6 PANNEAUX DE CHANTIER/EPI

Des panneaux "chantier interdit au public", "port du casque obligatoire" ainsi que le panneau d'affichage de la déclaration préalable seront posés sur l'accès du chantier par le lot gros œuvre. EPI obligatoires pour tous les ouvriers pendant la durée des travaux.

### 0.24.7 DEPENSES EN ENERGIES

Les dépenses en énergies (eau, électricité) seront supportées par le Maître de l'Ouvrage.

## 0.25 NETTOYAGE DU CHANTIER ET EVACUATION DES GRAVOIS

Chaque entreprise est tenue responsable de la propreté du chantier ainsi que de l'enlèvement de ses propres gravois.

En cas de difficulté dans l'évacuation des gravois ou des nettoyages journaliers, le maître d'œuvre pourra désigner une entreprise de son choix, intérieure ou extérieure à l'opération, pour mettre à disposition de la main d'œuvre pour le nettoyage complet du chantier, dont la dépense sera imputée au titre du compte prorata aux entreprises jugées défaillantes.

Dans ce cas, les règlements seront faits par déduction sur situation sans que les entreprises concernées ne puissent invoquer quelques motifs que ce soit.

## 0.26 PRESENTATION DES OFFRES

Les offres devront être présentées sous forme de bordereau reprenant la numérotation dans le CCTP.

Toutes les offres non conformes seront systématiquement écartées.

A cet effet, le maître d'œuvre a fourni des bordereaux types à remplir obligatoirement par les entreprises - bordereaux détaillés à joindre parallèlement à la proposition.

Les prix unitaires mentionnés seront composés de fournitures, poses, raccordements, y compris tous accessoires et sujétions pour une installation en état de fonctionnement.

Le bordereau joint n'aura pas de caractère contractuel, il servira pour l'établissement des situations, de prix unitaires pour les travaux en plus et en moins et pour l'analyse des offres.

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

## 0.27 OBLIGATION DE RESULTAT

Les prestations décrites dans le présent document constituent des minimas qui devront être complétés par chaque corps d'état compte tenu de leurs interventions et de la nature de celles-ci, afin de livrer une installation en état de fonctionnement.

Les entrepreneurs ne pouvant se prévaloir de tel ou tel supplément qui doit obligatoirement faire partie de l'offre qui est traitée à prix forfaitaire.

## 0.28 INCIDENT DE CHANTIER

Si au cours des travaux un incident de chantier survenait à la suite d'un ordre d'intervention prescrit par le maître d'œuvre dans un compte rendu de chantier ou verbalement, l'entreprise est tenue d'arrêter immédiatement la phase correspondante, de mettre les moyens nécessaires pour y palier et d'en informer le maître d'œuvre.

Dans tous les cas l'entreprise financera les travaux de remise en état.

## 0.29 DOE

En fin de chantier, les entreprises fourniront obligatoirement, dans un délai de 10 jours ouvrables après réception des travaux, un exemplaire dématérialisé de leurs dossiers des ouvrages réellement exécutés comprenant :

- leurs plans de récolement
- les matériels mis en œuvre, références, adresses
- les bons de garanties
- les fréquences d'entretien et les prestations à réaliser.

## 0.30 PENALITES DIVERSES

### 0.30.1 RETARD D'EXECUTION

En cas de dépassement dans le délai général d'exécution, chaque jour calendaire de retard sera pénalisé d'une valeur de 250€ par jour, portée à 1000€/€ par jour au-delà du 8<sup>ème</sup> jour sans limite de délai, du marché de l'entreprise concernée, sachant que les travaux sont à réaliser sur un délai maximum de 16 semaines pour tous les corps d'état.

Cette pénalité sera appliquée à chaque lot concerné pour son retard propre ou engendré par celui-ci aux autres corps d'état. Les retards étant stipulés à travers les comptes-rendus de chantier.

### 0.30.2 RETARD DANS LA REMISE DU DOE

Les entreprises disposent de 30 jours ouvrables à partir de la réception des travaux pour remettre leur DOE accompagné de leur décompte définitif.

Chaque jour de retard dans la remise de ces documents sera pénalisé à raison de 200.00 € HT par jour calendaire, porté à 300€ par jour au-delà du 8<sup>ème</sup> jour.

### 0.30.3 RETARD OU ABSENCE AUX RENDEZ-VOUS DE CHANTIER

Les entreprises devront être obligatoirement représentées aux réunions de chantier à chaque fois qu'elles y seront conviées par compte-rendu de chantier

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Toute absence à une réunion non précisée à l'avance par téléphone au Maître d'oeuvre sera pénalisée sur une valeur de 200.00 Euros HT laissée à la disposition du maître de l'ouvrage.

Même observation en ce qui concerne un retard de plus d'1/2 heures non prévenu à l'avance.

#### 0.30.4 PENALITES POUR DEFAUT DE NETTOYAGE DU DOMAINE PUBLIC UTILISE

En cas de défaut de nettoyage du domaine public utilisé, le titulaire pourra subir une pénalité de 150 euros par infraction constatée. Cette pénalité sera majorée de 150 euros par jour calendaire de retard, si le titulaire n'intervient pas dans les 2 jours après la constatation de l'infraction.

#### 0.31 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Aucun travail supplémentaire ne devra se faire sans avenant signé par le maître d'ouvrage.

L'entreprise ne pouvant se retourner contre le maître d'œuvre qui l'aura suggéré par compte rendu de chantier ; la décision appartenant seule au client.

#### 0.32 FERMETURE DU CHANTIER

Le chantier sera ouvert chaque matin et fermé chaque soir. Une clé de la serrure actuelle sera remise à chaque entreprise. La serrure de la porte sur rue sera changée en fin de chantier.

#### 0.33 AUTOCONTROLES DES ENTREPRISES

Les entreprises ont l'obligation de procéder à des autocontrôles de leurs travaux au fur et à mesure de l'avancement.

#### 0.34 OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

##### 0.30.1 CONNAISSANCE ET APPRECIATION DU PROJET

Chaque entreprise sera supposée connaître l'ensemble du projet TOUS CORPS D'ETAT.

Elle vérifiera les lieux avant l'établissement de sa proposition, lui permettant de s'engager sur un prix forfaitaire.

En cas d'omissions, divergences ou d'impossibilités techniques de réalisation du projet, elle devra de par ses connaissances techniques et professionnelles y remédier d'office et en avertir **OBLIGATOIREMENT** le maître d'œuvre avant la remise de son offre.

Sans observation de sa part, sa proposition sera considérée comme acceptant l'exécution des travaux dans leur intégralité avec toutes prestations complémentaires même non décrites nécessaires à la finition de l'ouvrage, sans aucune réserve ni restriction, et sans qu'il puisse être demandé des suppléments.

A cet effet, les entreprises auront toutes possibilités de procéder à des sondages et recherches de toutes natures et relevés sur site.

De ce fait, elle ne pourra en aucun cas arguer d'une méconnaissance de l'état des lieux et des difficultés d'interventions pour réclamer des suppléments.

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

#### 0.34.2 RELATIONS AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

Chaque entreprise devra fournir aux autres corps d'état tous les renseignements dont elle dispose et qui sont nécessaires à la BONNE MARCHE des travaux.

#### 0.35 TRANSFERT. LIVRAISON. STOCKAGE DU MATERIEL

Les matériaux et appareils livrés sur le chantier devront être soigneusement emballés et protégés pour leur transport et leur stockage sur place.

Chaque entreprise restant responsable de ses propres fournitures jusqu'à la livraison du chantier.

#### 0.36 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

Chaque entreprise assurera l'entretien gratuit de ses propres installations décrites dans le présent CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES pendant une période d'un an, après la réception des ouvrages.

Cet entretien comprendra l'examen systématique et le réglage de tout l'équipement.

Chaque entreprise réparera ou remplacera tous les organes défectueux en utilisant seulement des pièces standard de l'équipement en cause.

Les réparations ou remplacements nécessités pour cause de négligence ou d'utilisation anormale de l'équipement ou pour toutes autres causes indépendantes de l'entreprise ou du constructeur, à l'exception de l'usure ordinaire des pièces, ne tombera pas sous la responsabilité de l'entreprise.

#### 0.37 COMPTE PRORATA

Sans objet, sauf décision contraire du Maître d'œuvre pour problèmes rencontrés sur chantier (nettoyage ou autres). Voir 0.18 et 0.19

#### 0.38 REFERENCES A CERTAINS PRODUITS

Lorsqu'il sera fait référence à certains produits (marque et type), sauf décision contraire de l'équipe du maître d'œuvre ou problème de classement, chaque entrepreneur sera tenu d'employer obligatoirement la marque demandée.

Tout changement devant faire l'objet d'une proposition écrite au maître d'œuvre qui restera seul juge de l'équivalence (esthétique, technique, etc...).

Il est entendu que l'entrepreneur peut présenter et demander l'agrément de tout autre type de matériel à condition que celui-ci réponde à une qualité au moins équivalente, et soit capable au minimum des mêmes performances.

Dans ce cas, sa proposition devra le préciser. L'absence de précision indique que l'entrepreneur a retenu le matériel énoncé au CCTP.

#### 0.39 MESURES À PARTIR DES PLANS

Aucune mesure ne devra être prise à l'échelle métrique sur les plans et détails établis par l'Architecte ; en cas d'erreur, d'insuffisance de précision ou manque de cote, les entrepreneurs devront signaler en temps utile ces erreurs ou omissions à ce dernier (les cotes figurant sur les plans sont données à titre indicatif).

077-200072348-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Chaque entrepreneur sera responsable des erreurs ainsi que des modifications qu'entraîneraient l'oubli ou l'inobservation de cette clause.

#### 0.40 RESPONSABILITE DES ENTREPRISES DU FAIT DE L'EXECUTION DES TRAVAUX

Tout entrepreneur doit, s'il est reconnu responsable, supporter la charge de tous dommages, dégâts ou détournements causés à des tiers par l'exécution des travaux, tant dans l'immeuble où les travaux sont exécutés que dans les immeubles voisins, le tout de manière à ce que l'équipe du Maître d'œuvre ou le Maître de l'Ouvrage ne puissent être inquiétés ni recherchés à ce sujet. Il s'engage, en tant que de besoin, à garantir ceux-ci contre toutes responsabilités à cette occasion.

#### 0.41 VISITE DU BATIMENT AVANT REMISE DE L'OFFRE

**L'entreprise a pour obligation de visiter les locaux à réaménager. Sa visite devra lui permettre la prise en compte des installations existantes et futures.**

L'entrepreneur est tenu de provoquer lui-même et en temps utile les instructions écrites ou figurées qui pourraient lui faire défaut et de répéter sa demande par lettre dans le cas où il n'aurait pas obtenue telles instructions.

L'implantation des installations, la disposition et l'état des lieux, les conditions d'exécution la nature et les côtes des ouvrages existants, etc... ayant été reconnus par l'entreprise et acceptée par elle, celle-ci déclare expressément faire son affaire personnelle des difficultés pouvant être rencontrées par elle à l'occasion de l'exécution des travaux qui lui incombent.

Ainsi, et d'une manière générale, aucune réserve de quelque nature qu'elle soit ne sera acceptée en cours d'exécution des travaux, l'entreprise ayant par contre toute latitude si elle le juge nécessaire, d'en formuler par écrit en remettant son offre.

#### 0.42 AMIANTE

**Le « Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante » établi par la société MESURE & DIAGNOSTIC en date du 20/05/2010 révèle la présence d'amiante dans la colle bitumineuse des dalles de sol du local Bibliothèque au RDC de l'aile sud.**

Rapport annexé en pièce jointe au présent CCTP

Le présent projet prévoit la pose de cloisons type Placostil dans ce local.

La pose des dites cloisons implique la réalisation de fixations au niveau du sol, donc percements.

**Le désamiantage (dépose des dalles de sol et de la colle bitumineuse) sera impérativement réalisé par une entreprise spécialisée avant l'intervention des entreprises titulaires des marchés liés au présent projet.**

#### 0.43 PLANNING ET PHASAGE

- Préparation de chantier .....3 semaines (17 juillet au 4 août)
- Durée du chantier ..... 16 semaines
- Démarrage prévisionnel de chantier.....4 septembre 2023
- Réception de travaux.....22 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Non communicable

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Non communicable

**LOT N°1 – DEMOLITION – GROS ŒUVRE – FAIENCE**

Accuse de réception en pièce jointe  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

## 1.0 - GENERALITES

Le projet objet de la description qui suit concerne la réalisation de travaux divers de Gros œuvre, VRD et faïence, à savoir :

- Démolitions, déposes diverses et ouvertures de baies
- Fourniture et pose de faïence murale
- Travaux divers d'aménagements extérieurs

## 1.1 - REGLES ET NORMES

Les travaux seront réalisés suivant les règles et normes en vigueur sans qu'il soit besoin de les rappeler.

## 1.2 - INSTALLATIONS DE CHANTIER

Voir article 0.20 des généralités.

## 1.3 - DEMOLITIONS

L'entreprise devra au titre de son forfait la totalité des démolitions et évacuation en décharge, suivant le plan joint, des murs, planchers, sols, doublages, fenêtres et portes fenêtres...

Compris raccords de plâtre sur murs et plafonds à réaliser avant l'intervention du lot cloisons ou du lot peinture.

Compris feuillures, tableaux et appuis à reconstituer suivant nécessité après dépose des fenêtres.

### Localisation

Suivant plan :

- ✓ Dépose partielle des cloisons non porteuses
- ✓ Dépose partielle des blocs-portes intérieurs
- ✓ Dépose partielle des plafonds suspendus
- ✓ Dépose de la totalité des sanitaires existants après déconnexion par le lot Plomberie
- ✓ Dépose complète du carrelage et de la faïence murale des deux sanitaires du RDC
- ✓ Dépose complète du plancher technique du local informatique au 2<sup>ème</sup> étage

## 1.4 - PROTECTION DES SOLS ET MURS

Protection des sols et murs conservés (isorel + polyane).

### Localisation

SOLS / Suivant plan, dans l'emprise projet :

- RDC : hall, rue intérieure, escalier et palier entre RDC et 1<sup>er</sup> étage, dégagements A et B, bureau directrice dev. économique, salle permanence publique, directeur SEJ et pole MALO
- 1<sup>er</sup> étage : rue intérieure, escalier et palier entre 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>ème</sup> étage, dégagements A et B
- 2<sup>ème</sup> étage : rue intérieure, dégagements A et B

MURS / Suivant plan, dans l'emprise projet : escalier et paliers entre RDC et 2<sup>ème</sup> étage,

Accusé de réception en préfecture 077-200072346-20230705-2023-086-DE Date de réception préfecture : 05/07/2023
--

## 1.5 - PERCEMENT BAIES LIBRES ET TREMIES

### Etaisements

- chevalement d'étaisement en bois ou métallique, avec semelles au sol, nombre, disposition et dimensions des chevalements en fonction de la largeur de la baie à créer, et de la hauteur au-dessus du sol.

### Démolition

- démolition des éléments porteurs existants (mur), par tous moyens appropriés en fonction des conditions rencontrées
- sortie et enlèvement des gravois

### Réfection du linteau et tableau

- linteau et poutres métalliques type HEA ou pré linteaux préfabriqués BA ou BA coulé en place
- maçonnerie de garnissage au-dessus linteau, avec coins de serrage
- empochements à réaliser dans les murs porteurs latéraux
- reconstitution des tableaux maçonnés avec enduit ciment identique à l'existant
- reconstitution du linteau maçonné avec enduit ciment identique à l'existant

Compris toutes sujétions éventuelles et raccords au droit des empochements.

### Localisation

Suivant plan :

- RDC / Tisanerie : baie créée entre la tisanerie et le hall d'accueil. 1 baie larg. 2.90m x hr. 2.10m  
Compris reprises de briquettes au droit des linteau et tableaux (habillage des tableaux et linteau en tôle d'aluminium au lot Menuiserie Aluminium).
- Etage / bureau acheteur : baie créée entre le bureau acheteur et le hall d'accueil. 1 baie larg. 2.10m x hr. 2.10m  
Compris reprises de briquettes au droit des linteau et tableaux (habillage des tableaux et linteau en tôle d'aluminium au lot Menuiserie Aluminium).

## 1.6 - CARRELAGE ET FAIENCE

### 1.6.1 CARRELAGE GRES CERAME

Fourniture et pose d'un carrelage grès cérame rectifié ayant une valeur prix public de 50 € TTC le m<sup>2</sup>.  
Compris ragréage.  
Suivant choix du maître d'ouvrage  
Carrelage collé 60x60cm

### Localisation

Suivant plans :

- RDC : sanitaires H/PMR & F/PMR
- 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>ème</sup> étage : Sanitaires : sans objet. Carrelage et faïences existants conservés en l'état.  
Le titulaire du présent lot devra le nettoyage des carrelages et faïences conservés

### 1.6.2 PLINTHE

Fourniture et pose de plinthe ht 100mm, hors murs faïencés. Suivant choix du maître d'ouvrage.  
Sur ensemble des zones carrelées hors murs faïencés.

### Localisation

Suivant plans :

- RDC : sanitaires H/PMR & F/PMR

### 1.6.3 FAIENCE

Fourniture et pose d'une faïence blanche ayant une valeur prix public de 30 € TTC le m<sup>2</sup>.  
Format au choix de l'architecte.

#### **Localisation**

Suivant plans :

- Local entretien (total : 3.00m<sup>2</sup> derrière le futur vide-seaux.)
- RDC : sanitaires H/PMR & F/PMR : totalité des murs et cloisons, toute hauteur

Non communicable

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Non communicable

**LOT N°2 – MENUISERIE ALUMINIUM**

Accusé de réception en préfecture  
N° 2018-23703-2018-16  
Date de réception préfecture : 06/07/2023

## 2-1 - GENERALITES

Le projet objet de la description qui suit concerne la réalisation de travaux de menuiserie aluminium en façade.

## 2-2 - REGLES ET NORMES

Les travaux seront réalisés suivant les règles et normes en vigueur sans qu'il soit besoin de les rappeler.

## 2-3 - FENETRES ET PORTE FENETRES

- Menuiserie extérieure réalisée en aluminium thermolaqué à rupture de pont thermique de sections, formes, profils et teintes IDENTIQUES A L'EXISTANT (portes-fenêtres et fenêtres existantes en façade), comportant toutes feuillures, rainures, gorges, recouvrements, etc. nécessaires pour bâti dormant et vantail ou vantaux ouvrants.

- Pose en applique, côté intérieur, dans l'épaisseur de l'isolant.  
Reprise de l'isolant après pose à la charge du lot Cloison/doublage

Assemblage en coupes d'onglet aux angles des dormants et ouvrants, en coupe droite avec embrèvement pour meneaux et traverses, avec équerres d'assemblage.  
Joints d'étanchéité à double portée, joints de battement périphériques, et tous autres joints nécessaires en fonction des conditions rencontrées.  
Tous ouvrages de drainage et d'évacuation des eaux vers l'extérieur, et gorge de récupération des eaux de condensation côté intérieur.

Parecloses fixées par vis ou clips en inox.  
Toutes pièces de ferrage et de manœuvre nécessaires.  
Visserie et petites pièces accessoires toujours en inox.

Composition de l'ouvrage :

- partie fixe : constituée par le dormant
- ferrage et manœuvre
- ferrure mono-commande avec tringlerie non visible, à poignée demi-tour en aluminium laqué de même ton que la menuiserie, compas de verrouillage et système anti-fausse manœuvre.
- Baie avec ouvrants : UW = 1,7

Vitrage prévu : verre clair - double vitrage, face intérieure verre 4 mm / vide 16mm avec argon / face extérieure feuilletées / 44.2. Feuillures : auto drainantes

### **Localisation**

- RDC / Tisanerie : baie créée larg. 2.90m x hr. 2.10m identique à l'existant.  
Comprenant une porte fenêtre battant P90 poussant gauche avec serrure trois points et 1 élément fixe latéral larg.1.90m x hr. 2.10m
- RDC / Tisanerie : baie existante à déposer.  
A remplacer par une baie neuve larg. 3.10m x hr. 2.10m.  
Comprenant 2 portes-fenêtres P90 poussants gauche et droite avec serrure trois points et un élément fixe central larg.1.10m x hr. 2.10m
- 1<sup>er</sup> étage / Bureau acheteur : baie créée larg. 2.10m x hr. 2.10m identique à l'existant.  
Comprenant une allège vitrée fixe hr. 1.00m et 2 ouvrants battants.

## 2-4 - HABILLAGE TABLEAUX ET LINTEAUX

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et pose d'une tôle d'habillage aluminium thermolaquée (teinte identique aux baies) en habillage du linteau et tableaux pour la baie créée au RDC et en habillage des linteau, tableaux et appui pour la baie créée à l'étage.

### Localisation

- Les 2 portes-fenêtres neuves en façade dans le hall.

## 2-5 - SIGNALISATION

Les 2 portes fenêtres neuves au RDC devront être signalés par un marquage réglementaire.

2 lignes horizontales de ronds type verre dépoli, ref REFLECTIV type VISUAL 06 Bande

### Localisation

- Les 2 portes-fenêtres neuves en façade

## 2-6 - FENETRES INTERIEURES

Fourniture et pose de baies et fenêtres, de fabrication industrielle, comprenant :

Bati en aluminium thermolaqué

Vitrages : simple vitrage feuilleté 44.2.

Compris habillages divers (champlats, cornières, appuis, etc...)

### Localisation

- R+1 - Pole AG/RH - Entre bureau responsable CP et bureaux chargés CP :

\* 1 baie toute hauteur fixe avec verre clair - (larg 1.60m x hr 2,47m)

\* 1 baie d'angle toute hauteur fixe avec verre clair - (larg 1.80m x hr 2,47m)

- R+1 - Pole AG/RH – Entre bureau acheteur et bureaux chargés CP :

\* 1 baie fixe avec verre clair - (larg 6.00m x hr 2,47m)

- R+1 - Salle de réunion - Entre salle de réunion et dégagement :

\* Dans cloison existante (perçements à la charge du lot GO). 2 baies fixes avec verre clair - (larg 1.70m x hr 1.10m)

Non communicable

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Non communicable

**LOT N°3 - CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS**

Accusé de réception en préfecture  
077-2017-03-2023-05-06-06-01  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

### 3-1 - GENERALITES

Le projet objet de la description qui suit concerne la réalisation de cloisons, doublages, faux plafonds et divers habillages suivant le programme qui va suivre.

### 3-2 - REGLES ET NORMES

Les travaux seront réalisés suivant les règles et normes en vigueur sans qu'il soit besoin de les rappeler.

### 3-3 - DECOUPES DIVERSES SUR PLAQUES DE PLATRE

Toutes les découpes diverses réalisées, par les autres lots et non rebouchées par leurs soins, seront reprises par le présent corps d'état sur simple décision de l'équipe de maîtrise d'œuvre et ceci à la charge du corps d'état défaillant.

### 3-4 - TRAITEMENT DES JOINTS EN PLAQUE DE PLATRE

- Les joints en plaques de plâtre seront traités suivant les préconisations du fabricant : ragréage, bande calicot doublée.
- Tous les angles vifs seront traités par une bande de renfort armée.
- Afin d'éviter toutes contestations ultérieures sur l'état des bandes, une réception de support pourra être organisée sur simple demande d'un des intervenants.
- Toutes les bandes soufflées ou pliées devront être arrachées et reprises en totalité.

### 3-5 - DOUBLAGES EN FACADE

- RAS : les doublages existants en façades seront intégralement conservés (isolant polystyrène 80mm + 1BA13)
- intervention ponctuelles au droit des 3 baies aluminium neuves (voir article 3-7 à la suite)

### 3-6 - CLOISONS DE DISTRIBUTION

Toutes les cloisons créées seront de marque Placo St Gobain de type « Placostil » ou équivalent.

CLOISONS PLACOSTIL 72/48

Sans objet. Ensemble des cloisons en 98/48

CLOISONS PLACOSTIL 98/48

- 1 ossature placostil de 48mm (M48)
- 1 laine de roche de 45mm
- 2 plaques de plâtres BA 13 de part et d'autre d

NB : les cloisons 98/48 seront toute hauteur y compris dans la hauteur du plenum (fixation en sous face de plancher béton existant) compris les habillages en plaque de plâtre dans la hauteur du plenum.

#### Localisation

Type 1 sur les plans

CLOISON SAD 160mm

Cloison de type Placostil SAD 160 de Placoplâtre ou équivalent, constituées de la façon suivante :

- 2 ossatures placostil de type M48 doubles disposées de manière à constituer une cloison d'épaisseur finie de 160mm. L'étanchéité à l'air entre le rail bas et le sol sera assurée par

Tuileuse  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Sera assuré par

interposition d'un ruban mousse à cellules fermées (ruban résilient Placoplâtre). Les montants intermédiaires seront, disposés tous les 0,40m. Les montants des deux ossatures ne seront pas placés en regard.

- des panneaux semi rigides de laine minérale de 65mm d'épaisseur.
  - 2 plaques BA 13 vissées à joints croisés sur les montants constituant chaque parement.
- L'étanchéité au sol sera assurée par un joint au mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement. Les joints seront traités selon la technique et avec les produits Placoplâtre.  
La mise en œuvre sera conforme à l'Avis Technique 9/98-659 et aux recommandations de la société Placoplâtre.

### **Localisation**

Type 2 sur les plans

### **GAINES VERTICALES**

- 1 ossature placostil de 48mm (M48)
- 1 laine de roche de 45mm
- 1 plaques de plâtres BA 13 en face extérieure
- Dimension des gaines : 30x30cm

### **Localisation**

Les 9 gaines verticales neuves des 6 sanitaires (encoffrements des chutes EU/EV)

### **3-7 - RACCORDS**

Le titulaire du présent lot devra le raccord du doublage demi-stil au droit des 3 baies aluminium neuves en façade.

Comprenant :

- Découpage du doublage sur une largeur de 30 cm environ avant intervention du menuisier aluminium
- Reconstitution du doublage (BA13 + isolant laine de verre) après intervention du menuisier aluminium

### **Localisation**

Suivant plans

### **3-8 - FAUX PLAFONDS DEMONTABLES**

Pour les locaux à forte et très forte hygrométrie, les suspentes, ossatures et accessoires devront avoir subi un traitement renforcé ou super-renforcé contre la corrosion ou l'oxydation.

L'entrepreneur devra pouvoir apporter la preuve de ces traitements avec toutes justifications à l'appui.

Les faux plafonds seront posés obligatoirement sur tiges filetées maintenues sur des ossatures en profils galvanisés, réparties suivant les recommandations du fabricant.

Un calepinage de faux plafond sera étudié avec la maîtrise d'œuvre avant pose. L'entrepreneur devra au titre de son forfait la découpe de plaque de faux plafonds pour le passage ou la mise en place des éléments suivants : bouches de VMC, spots d'éclairage...

Hauteur sous faux plafond :

- Identique à l'existant en cas de remplacement
- Hr de plenum 6cm en cas de FP neuf

#### **3.8.1 FAUX PLAFOND NEUF DES PIECES SECHES**

Ossatures et dalles acoustiques en laine de roche.

- Ossature 15mm, ton blanc de marque ARMSTRONG type Microlook 90 ou équivalent
- Cornière de rive sur tasseaux pour joint creux périphérique

Accusé de réception en préfecture 077-200072346-20230705-2023-086-DE Date de réception préfecture : 05/07/2023
--

- Dalles de marque ARMSTRONG type Ultima + 600x600, ép. 19mm ou similaire
- Teinte blanche

### **Localisation**

- Suivant plan.
- \* RDC : bureau de la Directrice du développement économique
- \* RDC : totalité du pole urbanisme (ancienne bibliothèque)
- \* RDC : rue intérieure / zone accueil au droit de la banque d'accueil (15m<sup>2</sup>)
- \* 1<sup>er</sup> étage : totalité des pièces sèches hors plafond conservé de la rue intérieure et dégagement A.  
Hr plenum : 6cm
- \* 2<sup>ème</sup> étage : totalité des pièces sèches hors plafond conservé de la rue intérieure et dégagement A.  
Hr plenum : 6cm

### 3.8.2 FAUX PLAFOND NEUF DES LOCAUX HUMIDES

Ossatures et dalles de marque ARMSTRONG, ou équivalent

- Ossature Prélude RL/NC 24mm, ton blanc
- Dalle Newton 600 x 600 à bords droits (Board)

### **Localisation**

- Suivant plan.
- RDC : Sanitaires H/PMR, sanitaires F/PMR et local entretien
- 1<sup>er</sup> étage : Sanitaires H, sanitaires F
- 2<sup>ème</sup> étage : Sanitaires H, sanitaires F

### 3.8.3 COMPLEMENTS DE FAUX PLAFONDS DES PIECES SECHES

Ossatures métalliques et dalles acoustiques en laine de roche.

Modèle identique à l'existant

Teinte blanche

### **Localisation**

- Suivant plan.
- RDC :
  - \* Dégagement A (raccord de FP suite à la démolition de la cloison)
  - \* Bureau du responsable et chargé de sport (raccord de FP suite à la démolition de la cloison)
  - \* Tisanerie (raccord de FP suite à la démolition de la cloison)
  - \* Salle de réunion (ossature conservée et remplacement de l'intégralité des dalles de faux plafond)
- Rue intérieure :
  - \* sur les 3 niveaux RDC, 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>ème</sup> étage : prévoir une provision de 30 dalles neuves pour le remplacement de dalles abimées

## 3-9 - JOUES DE FAUX-PLAFONDS

Réalisation de joues de FP en BA13 au droit des gaines de ventilation et en cueillies de plafonds.

### **Localisation**

RDC / Pole Urbanisme : RAS. Gainés de ventilation existantes et neuves en complément apparentes.

RDC / Salle de réunion : RAS. Gainés existantes apparentes inchangées

RDC / bureaux et tisanerie : RAS. Gainés de ventilation existantes et neuves en complément apparentes.

RDC / Local rangement mutualisé : RAS. Pas de faux-plafond et gainés de ventilation apparentes

1<sup>er</sup> étage / Pole cadre de vie : RAS. Gainés de ventilation existantes et neuves en complément apparentes.

1<sup>er</sup> étage / Pole AG/RH & Salle de réunion : Gainés de ventilation existantes et neuves en complément apparentes. Réalisation de joues de FP au droit des gainés de ventilation horizontales

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

lorsque la hauteur libre entre la gaine et le plafond ne permet pas de réaliser la continuité du faux plafond. Provision : 40ml x hr. 6cm

2<sup>ème</sup> étage / Pôles communication et finance : Gaines de ventilation existantes et neuves en complément apparentes. Réalisation de joues de FP au droit des gaines de ventilation horizontales lorsque la hauteur libre entre la gaine et le plafond ne permet pas de réaliser la continuité du faux plafond. Provision : 10ml x hr. 6cm

2<sup>ème</sup> étage / Pôles direction/contractualisation et salle de réunion : Gaines de ventilation existantes et neuves en complément apparentes. Réalisation de joues de FP au droit des gaines de ventilation horizontales lorsque la hauteur libre entre la gaine et le plafond ne permet pas de réaliser la continuité du faux plafond. Provision : 40ml x hr. 6cm

### **3-10 - PORTES INTERIEURES DE DISTRIBUTION**

Pose sans fourniture (lot menuiserie bois) des blocs portes intérieurs dans le cas d'une pose dans l'épaisseur d'une cloison type Placostil.

#### **Localisation**

Suivant plan

### **3-11 - FINITIONS PLAQUES HYDROFUGES**

Certaines parties de cloisons sont à traiter en plaques de plâtre BA 13 hydrofuges.  
Réf. BA13 type « Placomarine ».

#### **Localisation**

Suivant plan / Pièces humides : les 2 sanitaires modifiés du RDC

### **3-12 - REPRISE D'ISOLATION SOUS RAMPANTS**

Plafond en plaques de plâtre système « placostil » ou équivalent constitué par :

- ossature métallique en acier galvanisé 6/10° fixée aux supports (chevrons bois) par l'intermédiaire des suspentes
- laine de roche de 300 mm avec par vapeur type ISOVER IBR
- 1 plaque de plâtre BA13
- compris habillage des joues et retombées

#### **Localisation**

2<sup>ème</sup> étage / Pole direction : au droit des anciennes fuites d'eau, cueillie entre plafond et rampants.  
Provision : 10m<sup>2</sup>.

Non communicable

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Non communicable

**LOT N°4 - MENUISERIE BOIS**

Accuse de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

#### 4-1 - - GENERALITES

Le projet objet de la description qui suit concerne la réalisation de travaux intérieurs suivant le programme qui va suivre.

#### 4-2 - REGLES ET NORMES

Les travaux seront réalisés suivant les règles et normes en vigueur sans qu'il soit besoin de les rappeler.

#### 4-3 - PORTES BATTANTES

##### 4.3.1 BLOCS PORTES AVEC PORTES BATTANTES

Fourniture et pose de portes battantes :

- Huisserie en bois dur d'épaisseur adaptée à la cloison (98mm et 160mm)
- Habillages 2 faces en profils de 40mm de largeur
- Porte plane à âme pleine ep 40mm
- Quincaillerie : prépeinte, béquille inox au choix du maître d'ouvrage.  
Ht 1,30m
- Arrêt tamponné
- Portes avec battant de 0,90m de larg. pour passage libre de 0,83m de larg. (norme PMR)

##### Localisation

Suivant plans :

RDC / pole urbanisme : 7U

RDC / sanitaires : 2U

1<sup>er</sup> étage : 6U

2<sup>ème</sup> étage : 4U

##### 4.3.2 BLOCS-PORTES COUPE-FEU 1/2H

Blocs-portes en bois à 1 vantail, constitués par :

- Bâti bois dur exotique d'épaisseur adaptée aux cloisons
- Porte isoplane à âme pleine en panneaux de particule ou composite, et 2 faces en panneaux de fibre de bois dur prépeint épaisseur 3,2mm.
- Epaisseur de la porte : 40mm minimum
- Finition stratifiée au choix du maître d'ouvrage
- Ferme-porte hydraulique avec classement au feu identique, avec sélecteur si 2 vantaux
- Serrure à canon européen, hors cylindre posé par le maître d'ouvrage
- Béquillage sur rosaces en aluminium brossé de marque HOPPE ou équivalent – ht 1,30m
- Habillage deux faces par champlats de 40mm à bords droits + socles
- Butoir de porte en caoutchouc et inox

##### Localisation

- RDC / Local rangement mutualisé (compris dépose de la porte existante à remplacer) : P83\*203

- RDC / Local entretien (compris dépose de la porte existante à remplacer) : P83\*203

##### 4.3.3 OUVRANTS BATTANTS

Fourniture et pose d'ouvrants neufs dans les bâtis conservés :

- Dépose des ouvrants existants
- Porte plane à âme pleine épaisseur et largeur adaptée
- Quincaillerie : prépeinte, béquille inox au choix du maître d'ouvrage.  
Ht 1,30m
- Arrêt tamponné

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

## **Localisation**

Suivant plans :

- 1<sup>er</sup> étage : 4U des sanitaires
- 2<sup>ème</sup> étage : 4U des sanitaires

## **4-4 MOBILIER**

### **4.4.1 ESPACES REPROGRAPHIE**

Fourniture et pose d'un plafond ajouré sous la forme d'un claustra bois (larg. 2,10m x prof. 0.80m) à lames horizontale (ép. 30mm, largeur 70mm) en hêtre massif. Comprenant :

- \_ fixations invisibles sur les deux têtes de cloisons en Placostil
- \_ entraxes : 80mm entre lames soit 9 lames

## **Localisation**

- \_ Les 3 espaces de reprographie créés au RDC, 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>ème</sup> étage de la rue intérieure

### **4.4.2 TISANERIE**

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et pose des éléments suivants :

- \_ 1 caisson bas sous évier
  - \* 1 x (larg. 120cm x hr 78cm x prof. 60cm)
  - \* Equipement : 1 étagère mélaminée et deux portes battantes en stratifié
- \_ 3 réservations sous plan de travail pour : four, lave-vaisselle et frigo
- \_ 5 caissons bas sous plan de travail
  - \* 5 x (larg. 60cm x hr 78cm x prof. 60cm)
  - \* Equipement : 1 étagère mélaminée et une porte battante en stratifié
- \_ 6 caissons hauts
  - \* 4 x (larg. 60cm x hr 80cm x prof. 35cm)
  - \* Equipement : 2 étagères et une porte battante stratifié
- \_ 1 Plan de travail stratifié (pose en angle)
  - \* 1 x (long. 610cm x prof. 63cm x ép. 4cm)Compris réservations pour plaques chauffantes et évier

## **Localisation**

- \_ RDC – Tisanerie

### **4.4.3 BANQUE D'ACCUEIL**

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et pose des éléments suivants :

- \_ comptoir avec 2 hauteurs de plans de travail + rangements fermés en sous-face et latéralement
- \_ barre repose pieds en inox sur cavaliers inox

Finition stratifiée au choix du maître d'œuvre dans la gamme POLYREY complète, compris plaquages bois sur plateaux, champs et jambages.  
Étagères intérieures en mélaminé avec chants plaqués.

Classement de réaction au feu minimum : M3.

## **Localisation**

Suivant plan et détail.

#### **4-5 PLINTHES 10/100**

Plinthes en médium HD 10/100 en périphérie sur cloisons neuves. A peindre au lot peinture en complément des plinthes conservées.

#### **Localisation**

Cloisons et doublages neufs

#### **4-6 SIGNALETIQUE**

Sans objet. A la charge du maître d'ouvrage.

Non communicable

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Non communicable

**LOT N° 5 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE**

Accusé de réception en préfecture  
07-100072346-20230505-100000000-0  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

## 5-1 GENERALITES

### 5-1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le projet objet de la description qui suit concerne la réalisation complète des installations électriques courant fort / courant faible (CF/cf)

## 5-2 COFFRET DE CHANTIER

Pose de 4 coffrets de chantier conforme à la réglementation en vigueur pendant la durée des travaux  
Coffret à faire vérifier par un organisme de contrôle. Frais de contrôle à la charge de l'entrepreneur

### Localisation

Suivant plan : RDC / pole urbanisme, RDC / aile nord, 1<sup>er</sup> étage / aile nord et 2<sup>ème</sup> étage / aile nord

## 5-3 DEPOSE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le titulaire du présent lot devra la dépose des installations existantes non réutilisées (câblage, goulottes et appareillage)

## 5-4 TABLEAU GENERAL BASSE TENSION ET TABLEAUX DIVISIONNAIRES

Les 3 tableaux existants au RDC, 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>ème</sup> étage au niveau de la rue intérieurs seront conservés et complétés suivant les besoins des nouveaux aménagements.

Equipement du tableau avec tous dispositifs, organes et appareillage de coupure, de protection, de commande et de sécurité nécessaire en fonction des caractéristiques des installations, en conformité avec la Norme NF C 15-100, avec tous câblages en fils souples H07VK.

Tous organes, appareillages et câblages devront être munis d'un repérage par étiquettes inaltérables.

Les tableaux divisionnaires existants dans les salles aux différents niveaux seront déposés et pourront être réutilisés par le titulaire du présent lot suivant nécessité

### Localisation

Local électrique

## 5-5 CABLAGE CF

La distribution existante en câbles de type R2V (C2) peut être conservée. Les câbles pourront être réutilisés et repositionnés dans les goulottes suivant la nouvelle disposition des locaux.

## 5-6 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DES LOCAUX

Conducteurs sous conduits encastrés, avec toutes boîtes de dérivations encastrées et tous autres accessoires nécessaires.

Tous appareils de commande, prise de courant, etc.

Foyers lumineux, plafonniers ou appliques sans douille, pour recevoir appareils d'éclairage prévu ci-après.

Tous percements, fourreaux, rebouchages et raccords nécessaires le cas échéant, et toutes prestations et petites fournitures nécessaires.

Boutons de commande et prise de marque Legrand, ou similaire, type céliane sur l'ensemble des locaux

*Nota : les abréviations à la suite signifient :*

*SA : simple allumage*

Accusé de réception en préfecture 077-200072346-20230705-2023-086-DE Date de réception préfecture : 05/07/2023
--

V et V : va et vient  
PC : prise de courant

## **REZ DE CHAUSSEE**

### **• RDC - POLE URBANISME**

BUREAU URBANISME (3 personnes)

- 3 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 3 blocs prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU RESPONSABLE URBANISME (1 personne)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 3 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU DIRECTRICE POLE UHD (1 personne)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,3
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU MOBILITE (2 personnes)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 2 blocs prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU HABITAT (2 personnes)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 2 blocs prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU LOGEMENT (1 personne)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,3
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU NON ATTRIBUE (1 personne)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,3
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

ESPACE REPROGRAPHIE

- 1 applique murale réf. SLV DECLIC type SENSER 24 CARRE LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 3 PC + 1 RJ45. Hr 0,3

DEGAGEMENT

- 7 spots encastrés réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED sur détecteurs

### **• RDC - POLES SPORT / DEV. ECONOMIQUE / MALO**

BUREAU DIRECTRICE DEV. ECONOMIQUE (1 personne)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

#### BUREAU CHARGES DEV. ECONOMIQUE (4 personnes)

- 4 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 4 blocs prises sur colonne de distribution comprenant 4 PC + 2 RJ45.
- 1 colonne de distribution pour les 4 blocs
- 4 PC 16A+T. Hr 0,30

#### BUREAU RESPONSABLE ET CHARGE SPORT (3 personnes)

- 3 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 3 blocs prises sur colonne de distribution comprenant 4 PC + 2 RJ45.
- 1 colonne de distribution pour les 4 blocs
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

#### BUREAU DIRECTEUR SEJ (1 personne)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,3
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

#### MALO (1 personne)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,3
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

#### DEGAGEMENT A

- 3 spots encastrés réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED sur détecteurs

#### DEGAGEMENT B

- 5 spots encastrés réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED sur détecteurs

### • RDC – LOCAUX DIVERS

#### SALLE PERMANENCE PUBLIC

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 1 PC 16A+T. Hr 0,30

#### LOCAL RANGEMENT MUTUALISE

- 2 rampes LED long. 120mm, en applique ou équivalent en SA

#### LOCAL INFORMATIQUE

- 1 rampe LED long. 120mm, en applique ou équivalent en SA
- 1 alimentation de la cassette de climatisation
- 1 alimentation de la baie de brassage

#### TISANERIE

- Réseau 1 : 4 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- Réseau 2 : 3 suspensions textile/acier réf. SLV DECLIC type FENDA Ø45cm hr. 28cm ou équivalent en SA. Teinte de l'abat-jour au choix de l'architecte.
- 4 PC 16A+T. Hr 0,30
- 1 RJ45 / Borne WIFI

#### Meuble cuisine :

- 3 PC doubles 16A+T. Hr 1,10 sur plan de travail
- 1 PC 16A+T. Hr 0,30 sous plan de travail pour le frigo
- 1 PC 32A+T. Hr 0,30 sous plan de travail pour la plaque chauffante électrique
- 1 PC 16A+T. Hr 0,30 sous plan de travail pour lave-vaisselle
- 1 PC 16A+T. Hr 1,30m pour hotte

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

• **RDC – RUE INTERIEURE**

ESPACE REPROGRAPHIE

- 1 applique murale réf. SLV DECLIC type SENSER 24 CARRE LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 3 PC + 1 RJ45. Hr 0,3

RUE INTERIEURE

- Remplacement des 8 pavés 120x30 fluos par 10 pavés réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED.  
Commande d'éclairage inchangée

ACCUEIL

- 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

• **RDC – SALLE DE REUNION**

SALLE DE REUNION

- Réseau 1 : 4 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- Réseau 2 : 10 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 1 RJ45 / Borne WIFI
- 1 PC 16A+T. Hr 0,30
- 6 PC doubles 16A+T. Hr 0,30
- Cordon HDMI

LOCAL TECHNIQUE

- 1 applique murale réf. SLV DECLIC type SENSER 24 CARRE LED ou équivalent en SA
- 1 PC 16A+T. Hr 0,30

LOCAL RANGEMENT 2

- 2 appliques murales réf. SLV DECLIC type SENSER 24 CARRE LED ou équivalent en SA

• **RDC – SANITAIRES**

SANITAIRE H/PMR

- Sas : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- WC : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- 2 flash lumineux

SANITAIRE F/PMR

- Sas : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- WC : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- 2 flash lumineux

LOCAL ENTRETIEN

- 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- 1 PC 16A+T. Hr 0,30

**1<sup>er</sup> ETAGE**

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

• **R+1 - POLE CADRE DE VIE**

BUREAU DIRECTEUR CADRE DE VIE (1 personne)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 3 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU RESPONSABLE EAU / ASSAINISSEMENT (1 personne)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU RESPONSABLE PROJET INVESTISSEMENT (1 personne)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,3
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU CHARGES SUIVI TRAVAUX – PC - ASSISTANTE (4 personnes)

- 4 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 4 blocs prises sur colonne de distribution comprenant 4 PC + 2 RJ45.
- 1 colonne de distribution pour les 4 blocs
- 4 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU CHARGES D'EXPLOITATION (3 personnes)

- 3 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 3 blocs prises sur colonne de distribution comprenant 4 PC + 2 RJ45.
- 1 colonne de distribution pour les 4 blocs
- 3 PC 16A+T. Hr 0,30

DEGAGEMENT

- 3 spots encastrés réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED sur détecteurs

• **R+1 - POLE AG/RH / SALLE DE REUNION**

BUREAU CHARGE MUTUALISATION (2 personnes)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 2 blocs prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 3 PC 16A+T. Hr 0,30
- 1 alimentation de la baie de brassage

BUREAU DIRECTEUR POLE AG/RH (1 personne)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 3 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU GESTIONNAIRE RH (2 personnes)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 2 blocs prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,3
- 3 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU RESPONSABLE RH (1 personne)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU ASSISTANTE ET RESPONSABLE JURIDIQUE (2 personnes)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 2 blocs prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,3
- 3 PC 16A+T. Hr 0,30

#### BUREAU ACHETEUR (4 personnes)

- 4 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en V&V
- 4 blocs prises sur colonne de distribution comprenant 4 PC + 2 RJ45.
- 1 colonne de distribution pour les 4 blocs
- 4 PC 16A+T. Hr 0,30

#### BUREAU CHARGES CP (3 personnes)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- 3 blocs prises sur colonne de distribution comprenant 4 PC + 2 RJ45.
- 1 colonne de distribution pour les 4 blocs
- 3 PC 16A+T. Hr 0,30

#### ESPACE REPROGRAPHIE

- 1 applique murale réf. SLV DECLIC type SENSER 24 CARRE LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 3 PC + 1 RJ45. Hr 0,3

#### DEGAGEMENT

- 4 spots encastrés réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED sur détecteurs

#### SALLE DE REUNION

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 1 RJ45 / Borne WIFI
- 3 PC 16A+T. Hr 0,30

### • R+1 – RUE INTERIEURE

#### ESPACE REPROGRAPHIE

- 1 applique murale réf. SLV DECLIC type SENSER 24 CARRE LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 3 PC + 1 RJ45. Hr 0,3

#### RUE INTERIEURE

- Remplacement des 10 pavés 60x60 fluos par 10 pavés réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED.  
Commande d'éclairage inchangée

### • R+1 – SANITAIRES

#### SANITAIRE H

- Sas : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- WC 1 : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- WC 2 : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- 3 flash lumineux

#### SANITAIRE F

- Sas : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- WC 1 : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- WC 2 : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- 3 flash lumineux

## 2<sup>ème</sup> ETAGE

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

• **R+2 - POLE COMMUNICATION / CODEV**

BUREAU COMMUNITY MANAGER (2 personnes)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 2 blocs prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 3 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU ASSISTANT COMMUNICATION (1 personne)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU CHEF DE SERVICE COMMUNICATION (1 personne)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,3
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU CODEV (1 personne)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

• **R+2 - POLE FINANCE**

BUREAU ASSISTANT COMPTABLE (2 personnes)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 2 blocs prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 3 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU DIRECTEUR POLE FINANCE (1 personne)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,3
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

BUREAU NON ATTRIBUE (1 personne)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,3
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

DEGAGEMENT A

- 4 spots encastrés réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED sur détecteurs

• **R+2 – RUE INTERIEURE**

ESPACE REPROGRAPHIE

- 1 applique murale réf. SLV DECLIC type SENSER 24 CARRE LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 3 PC + 1 RJ45. Hr 0,3

RUE INTERIEURE

- Remplacement des 9 pavés 60x60 fluos par 9 pavés réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED.  
Commande d'éclairage inchangée

• **R+2 – POLES DIRECTION / CONTRACTUALISATION / INFORMATIQUE**

077-200072348-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

#### BUREAU ASSITANTE DE DIRECTION (1 personne)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

#### BUREAU PRESIDENT (1 personne)

- 3 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30
- 1 PC double 16A+T. Hr 0,30

#### BUREAU DIRECTEUR DE CABINET (1 personne)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 1 PC 16A+T. Hr 0,30
- 1 PC double 16A+T. Hr 0,30

#### BUREAU DGS (1 personne)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 3 PC 16A+T. Hr 0,30

#### INFORMATIQUE (2 personnes)

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED + 2 spots encastrés réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED ou équivalent en SA
- 3 blocs prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 3 PC 16A+T. Hr 0,30
- 1 PC double 16A+T. Hr 0,30

#### CHEF DE SERVICE CONTRACTUALISATION (2 personnes)

- 1 plafonnier encastré 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 2 blocs prises comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

#### SALLE DE REUNION

- 2 plafonniers encastrés 60x60 réf. SLV DECLIC type I-VIDUAL PANEL LED ou équivalent en SA
- 1 bloc prise comprenant 4 PC + 2 RJ45. Hr 0,30
- 1 RJ45 / Borne WIFI
- 2 PC 16A+T. Hr 0,30

#### DEGAGEMENT A

- 4 spots encastrés réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED sur détecteurs

### • R+2 – SANITAIRES

#### SANITAIRE H

- Sas : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- WC 1 : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- WC 2 : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- 3 flash lumineux

#### SANITAIRE F

- Sas : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- WC 1 : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- WC 2 : 1 spot encastré réf. SLV DECLIC type SENSER 18 LED en SA
- 3 flash lumineux

## 5-7 APPAREILS D'ECLAIRAGE

### SPOT ENCASTRE

Appareil encastré de marque SLV DECLIC type SENSER 18 15W rond Ø 18cm- LED - Réf. 162713  
Equipé de collerette blanche.

### PLAFONNIER 600 X 600 ENCASTRE

Appareil encastré 600 x 600 à LED type SLV DECLIC réf. I-VIDUAL – 40W.  
Température de couleur 3000K

### APPLIQUE MURALE

Applique murale réf. SLV DECLIC type SENSER 24 CARRE LED  
Température de couleur 3000K

### SUSPENSION

Suspension réf. SLV DECLIC type FENDA Ø45.5cm x hr 28cm. Textile / acier.  
Température de couleur 3000K

## 5-8 ECLAIRAGE DE SECURITE

Installation répondant aux prescriptions et conditions énoncées aux spécifications générales ci-avant  
Compris tous travaux et matériels et toutes fournitures accessoires nécessaires.

BAES : Modèle Sati Arcor 2 de marque Legrand, ou similaire  
Autonomie normalisée : 1 heure  
Alimentation : 230 V  
Pose en encastrée dans le FP et en cas d'impossibilité, pose sur console.

### Localisation

Suivant plan : 12U en complément des BAES existants conservés

## 5-9 ALARME SECURITE INCENDIE

Alarme incendie existante à conserver et adapter.

Equipement de type 2b correct (selon l'article 14 des ERP de 3<sup>ème</sup> catégorie ils doivent être pourvus à minima d'un équipement de type 3).

Système d'alarme composé de :

- déclencheurs manuels
- diffuseurs sonores à répartir
- lampes flash lumineuses pour les WC (10U)

L'alarme est audible en tous points du bâtiment.

Le titulaire du présent lot devra adapter l'alarme existe à la nouvelle configuration des locaux :  
déplacement des DM et diffuseurs sonores suivant nécessité.

Armoire incendie inchangée dans la future tisanerie : le titulaire du présent lot devra vérifier le bon fonctionnement du report d'alarme existant entre l'armoire et l'accueil dans le hall

### Localisation

Suivant plans.

## 5-10 GOULOTTE PVC

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

L'ensemble de l'installation électrique sera réalisé en goulotte PVC blanche double compartiment CF/Cf de sections adaptées :

- Pose horizontale 10cm au-dessus de la plinthe bois
- Pose horizontale ponctuelle en angle pour liaisons.

A l'exception de :

- En encastré dans les cloisons ou doublages pour les liaisons entre goulottes et interrupteurs
- En plenum de FP pour l'éclairage et liaisons de niveau à niveau suivant nécessité

#### **5-11 TELEPHONE / INFORMATIQUE / INTERNET**

Une liaison en fibre optique sera réalisée entre l'attente existante (angle nord extérieur du bâtiment au droit du poste de transformation et le futur local informatique au RDC.

Câblage informatique en catégorie 12/F0 entre le local informatique - répartiteur au RDC et les deux baies de brassages divisionnaires / sous répartiteurs (1<sup>er</sup> étage - bureau chargé mutualisation et 2<sup>ème</sup> étage / bureau informatique).

Câblage informatique entre les baies de brassage et les prises RJ45 en catégorie 6<sup>E</sup>.  
Pose en goulotte dans le compartiment Cf

#### **Localisation**

Suivant plan et répartition ci-après à l'article 12-14

#### **5-12 SONORISATION**

Sans objet

#### **5-13 ALIMENTATIONS PARTICULIERES**

L'entreprise doit les alimentations nécessaires suivantes, à ramener au droit des appareils correspondants avec protection en tête et coupure de proximité pour l'entretien :

- Les 2 ballons d'eau chaude Tisanerie et local entretien
- Tisanerie : alimentation pour pompe de relevage sous évier

#### **5-14 CONTROL CONSUEL**

En fin de travaux, l'entreprise devra faire vérifier ses travaux d'électricité par un organisme agréé et obtenir de celui-ci un rapport détaillé qui sera transmis à Consuel avec l'attestation de conformité établie par ses soins.

Le choix, la convocation et les honoraires de l'organisme de contrôle sont à la charge du maître d'ouvrage.

#### **5-15 CHAUFFAGE**

PANNEAUX RAYONNANTS (RADIATEURS)

Panneaux rayonnants « ATLANTIC modèle NIRVANA DIGITAL » ou équivalent laqués blanc.

Pose murale en respectant les distances minimales imposées par le fabricant au-dessus du sol et entre boîtier et paroi.

Fixation à la paroi à l'aide des pièces de fixation du fabricant.

Raccordement électrique.

Régulation par thermostat numérique électrique à dérive compensée amplitude inférieure à 0.1°C.

Panneau pilotable par un appareil de régulation programmable.

Puissance et dimensions à définir par l'entrepreneur.

Accusé de réception en préfecture 077-200072346-20230705-2023-086-DE Date de réception préfecture : 05/07/2023
--

### **Localisation**

Suivant plans :

- RDC / pole urbanisme : 7U
- RDC : 19U dont 2 pour la rue intérieure et un pour l'accueil
- 1<sup>er</sup> étage : 17U dont 2 pour la rue intérieure
- 2<sup>ème</sup> étage : 17 U dont 2 pour la rue intérieure

### PROGRAMMATION / REGULATION

Installation d'une programmation, régulation de marque ATLANTIC ou similaire comprenant :

- \_ fil pilote
- \_ programmeur sur horloge pour 10 zones (les 7 pôles, les 3 salles de réunion et la tisanerie)
- \_ commande murale

### **Localisation**

A localiser en chantier

## **5-16 CLIMATISATION PAR CASSETTE**

### POMPE A CHALEUR

Sans objet. Pompe à chaleur existante située sur le toit, conservée.

Sauf avis contraire du titulaire du présent lot qui devra préciser dans son offre s'il y a nécessité de remplacer la PAC existante.

### CASSETTE MURALE NEUVE

Cassettes murales de marque HITACHI ou similaire comprenant :

- \_ distributions fluides et électricité entre le toit terrasse et le local informatique au RDC
- \_ raccords fluides, électriques, condensats
- \_ réseau de condensats
- \_ régulation et télécommande

### **Localisation**

RDC / local informatique (1U)

Non communicable

**LOT N°6 - PLOMBERIE – VMC / CHAUFFAGE**

Accuse de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

## 6-1 GENERALITES

Le projet objet de la description qui suit concerne

- \_ Divers travaux de plomberie concernant la modification et rénovation des sanitaires existants conservés
- \_ La création d'un local entretien et d'une tisanerie
- \_ La modification du réseau de ventilation/chauffage existant

## 6-2 REGLES ET NORMES

Les travaux seront réalisés suivant les règles et normes en vigueur, sans qu'il soit besoin de les rappeler.

## PLOMBERIE

---

### 6-3 ORIGINES DE L'INSTALLATION

EAU FROIDE / EAU CHAUDE

- eau froide : alimentations existantes dans les sanitaires
- eau chaude : alimentations existantes dans les sanitaires

EVACUATIONS

- sur réseau existant apparent dans les sanitaires.

### 6-4 DECONNECTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le titulaire du présent lot devra la déconnection des sanitaires existants (WC, lavabos et urinoirs). Dépose et enlèvement à la suite par le lot GO.

NB : un WC et un lavabo (sanitaire Hommes au 1<sup>er</sup> étage) sera conservé pour la durée du chantier. WC et lavabo à remplacer en fin de chantier.

### 6-5 ESSAIS DE SALUBRITE

Les essais ont pour but de vérifier que :

- l'eau contenue dans un appareil sanitaire ne peut remonter dans la canalisation d'alimentation dans le cas où cette dernière serait en dépression.
- le vidage d'un appareil ou ceux de plusieurs appareils pouvant se produire simultanément, dans les conditions de la norme, ne provoque pas l'entraînement de la garde d'eau du siphon d'un autre appareil

### 6-6 PLANS D'EXECUTION

Avant toute réalisation, l'entreprise de plomberie transmettra au maître d'œuvre, ses plans d'exécution avec copies du matériel mis en œuvre.

### 6-7 BOUHEMENTS DIVERS

Toutes les pénétrations dans les murs, planchers et cloisons, réalisées par le lot plomberie, devront être rebouchées par celui-ci.

Percement obligatoire par une mèche au diamant, dans tous les carrelages, parquet et faïences, du diamètre des canalisations traversantes.

Accusé de réception en préfecture 077-200072346-20230705-2023-086-DE Date de réception préfecture : 05/07/2023
--

## 6-8 RESEAUX D'EVACUATION

Les réseaux neufs seront en tube PVC série assainissement, épaisseur mini 3.1 montées sur contre-colliers isophoniques.

Prévoir en about des bouchons de dégorgement permettant un bon curage des canalisations.

Raccordement par collage uniquement et réductions

### Localisation

Voir plan de réseaux

### SECTIONS DES EVACUATIONS

Les sections seront conformes aux normes

### CHUTES VERTICALES

Sans objet. Pas de travaux prévus au RDC.

### VENTILATION DE CHUTES

Sans objet. Raccordement sur réseau existant ventilé.

## 6-9 ALIMENTATION

**Les canalisations d'alimentation neuves apparentes eau chaude et eau froide seront en tube de cuivre de sections appropriées ou en multicouches ou PE à passer en plenum, doublages et cloisons.**

### SECTION DES ALIMENTATIONS EF. EC

Les sections des alimentations seront conformes aux normes NF P41.104, P 41.102 et P 41.204.

### SUPPORTS

Les supports des canalisations cuivre seront de type isophoniques répartis de telle façon que les tuyaux ne subissent aucune déformation sous leur propre poids ou sollicitation, du fait de leur emplacement.

Dans le cas de canalisations inaccessibles, celles-ci seront sur les parties concernées du type sans raccord avec une protection extérieure.

### DILATATIONS

Toutes les précautions seront prises dans les tracées des réseaux pour reprendre les effets des dilatations.

### DEGAZAGE

Toutes les précautions seront prises pour permettre l'évacuation des gaz qui pourraient s'accumuler en certains points des installations, en plaçant des dispositifs de purge :

- aux points hauts des installations
- aux points où la pression subit une diminution de 3 bars ou plus

### FOURREAUX

Toutes les canalisations traversant des maçonneries, cloisons ou planchers seront protégées par des fourreaux PVC à recouper avant l'intervention du lot peinture :

- 1 cm maximum des murs et cloisons
- 1 cm du nu des planchers finis.

### PROTECTIONS MECANIQUES

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Toutes les canalisations ayant un risque de choc recevront une protection mécanique compris toutes sujétions.

## ROBINETS D'ARRETS

Des robinets d'arrêts sont à prévoir sur les tuyaux eau froide et eau chaude au droit des pénétrations des pièces humides (les 6 sanitaires, la tisanerie et le local entretien).

Robinet d'arrêt par vannes ¼ de tour.

## 6-10 RINCAGE DES RESEAUX

Avant désinfection, l'entreprise devra remplir toute l'installation et effectuer une vidange rapide de tous les circuits EF/EC, en ayant pris soin de démonter les anti-béliers en tête de colonne.

## 6-11 JOINT SILICONE

L'étanchéité des appareils sur les murs sera assurée par le lot, en joint silicone blanc de type LITOKOL STARLIKE ou équivalent anti moisissure et antibactérien appliqué à la pompe entre l'appareil sanitaire et la faïence murale.

## 6-12 MATERIEL MIS EN PLACE

RDC / SANITAIRES H/PMR & F/PMR

- 2 WC PMR céramique blanche pose au sol, surélevés et carénés. Comprenant une cuvette ht 45cm, 1 réservoir équipé d'une double chasse 3/6l et 1 abattant thermodur. Réf. PORCHER type MATURA 2 / P 990201 ou équivalent.

WC | MATURA 2 | S300301



### Pack WC surélevé sans abattant

Pack WC surélevé 700 x 365 mm Matura 2 blanc. Cuvette sortie horizontale, abattant non compris. En porcelaine vitrifiée. Bride ouverte. Plaque arrière surélevée anti-infiltration. Hauteur d'assise 450 mm hors abattant conforme à la loi Accessibilité du 11/02/2005. Fournie avec kit de fixations au sol. Empreinte de centrage du joint d'étanchéité cuvette/réservoir. A équiper de l'abattant sans couvercle avec ergots de blocage latéral réf. S406901 ou de l'abattant avec couvercle réf. S406801. Réservoir en porcelaine vitrifiée. Double chasse 3/6 L réversible (réf. S306201). Vis de fixation inox prémontées. Mécanisme complet livré monté, réglé d'usine à bouton-poussoir affleurant réglable en hauteur. Robinet flotteur silencieux. Robinet d'arrêt 1/4 tour chromé NF fourni.

Couleur disponible



01



Noir

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

- 2 lave-mains céramique blanche sans trop plein 37 x 30,5cm. Ht arase supérieur 80cm. Commande du mitigeur à 40cm de tout angle rentrant. Réf. PORCHER type STRADA II ou équivalent.



- 2 mitigeurs monocommande pour eau chaude ou eau froide. Réf. GROHE type CONCETTO – 32204001 ou équivalent.
- 2 barres de maintien coudée 135 blanche 450 x 400mm Ø35mm. Réf. PORCHER type S6342A ou équivalent
- 2 lavabos PMR céramique blanche. Pose murale sur tire-fond. Réf. PORCHER type SANIS ou équivalent



- 2 mitigeurs monocommande pour eau chaude ou eau froide. Réf. GROHE type CONCETTO – 32204001 ou équivalent.
- SANITAIRE H/PMR : 1 urinoir mural. Réf. PORCHER type AXIF PLUS ou équivalent



- 1 robinet d'urinoir temporisé inox. Réf PORCHER OLYOS TEMPO ou équivalent

- 4 WC céramique blanche pose au sol. Comprenant une cuvette ht 45cm, 1 réservoir équipé d'une double chasse 3/6l et 1 abattant thermotur.  
Réf. PORCHER type OKYRIS ou équivalent.

WC | OKYRIS | P023201



### Pack WC sur pied RimLS+®



Pack WC sur pied sans bride RimLS+® Okyris. Cuvette à sortie horizontale en porcelaine vitrifiée, carénée, avec kit de fixation caché et fourni. Abattant thermotur standard recouvrant, fixation par le dessus. Réservoir à alimentation latérale, pré-percé à gauche et réversible par permutation du mécanisme. Mécanisme de chasse préinstallé en 3/6 L avec remplissage en différé. Dimensions 35,5 X 66 cm. Poids : 46,4 kg.

Couleur disponible



01

Les attributs

Montage: Sur pied

Style: Contemporain

Collection: Okyris

- 4 lavabos PMR céramique blanche. Pose murale sur tire-fond.  
Réf. PORCHER type SANIS ou équivalent

LAVABOS | SANIS | P007001

### Lavabo-plan

Sanis, lavabo-plan, Blanc. En porcelaine vitrifiée. Percé 1 trou central pour la robinetterie. Plages latérales rainurées par le dessous pour un accès facilité. Conforme à la loi du 11/02/2005 sur l'accessibilité. Fixation murale par 2 tire-fonds non fournis



Couleur disponible



01

Les attributs

Type: Lavabo-plan

Montage: Mural

Trous de robinetterie: 1

Collection: Sanis

- 4 mitigeurs monocommande pour eau chaude ou eau froide.  
Ref. GROHE type CONCETTO – 32204001 ou équivalent.

- SANITAIRES H : 2 urinoirs muraux  
Ref. PORCHER type AXIF PLUS ou équivalent

URINOIRS | AXIF PLUS | E570501

### Urinoir avec alimentation cachée

Urinoir en porcelaine vitrifiée 57 x 31 cm Axif Plus blanc avec alimentation cachée, design caréné et bride fermée. Fixations cachées fournies.

Couleur disponible



01

Les attributs

Collection: Axif Plus

Hauteur: 570 Millimètres (mm)

Largeur: 310 Millimètres (mm)

Profondeur: 335 Millimètres (mm)

: 335

Matériau: Porcelaine vitrifiée

- 2 robinets d'urinoir temporisés inox. Ref PORCHER type OLYOS TEMPO ou équivalent

## RDC / LOCAL ENTRETIEN

- Un vide seaux en céramique blanche. Ref. PORCHER type DOURO ou équivalent.
- Pose : hr grille + 40cm par rapport au sol.

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

**Vidoir mural**

Douro, vidoir mural, Blanc. En porcelaine vitrifiée, livré sans bonde, ni grille. Fourni avec insert plastique. Fixation murale ; crochets non fournis



Couleur disponible



Les attributs

Collection: Douro

Type: Vidoir

Hauteur: 345 Millimètres (mm)

Largeur: 445 Millimètres (mm)

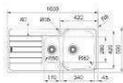
Profondeur: 340 Millimètres (mm)

: 340

- Un mitigeur mural inox avec col de cygne (distance à respecter : 45 cm entre la grille et l'arase inférieure du col de cygne)

**TISANERIE**

- Pose d'un évier inox double bac avec égouttoir dans le plan de travail installé par le menuisier. Ref. FRANKE type Spark SKX 651.100 ou équivalent. Dim. 100x50cm.



- Mitigeur inox avec col de cygne.
- Attentes EU / eau froide pour lave-vaisselle

**6-13 POMPE DE RELEVAGE**

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et pose d'une pompe de relevage des eaux usées (pas d'eau vanne) sous l'évier du plan de travail de la tisanerie.

Réf. SFA type SANISPEED ou équivalent.

Evacuation les EU par tube PE Ø 50mm dans le plenum, vers la gaine verticale existante dans le sanitaire H/PMR du RDC.

Compris percements à créer dans le mur de refend maçonné et la cloison du WC.

**Localisation**

Suivant plan : tisanerie

**6-14 MIROIRS**

Le titulaire du présent lot devra la fourniture et pose de 6 miroirs larg. 0.60m x hr. 1.40

**Localisation**

Les 6 sanitaires

## 6-15 PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

### Tisanerie :

Chauffe-eau électrique 20 litres à accumulation. Réf. ARISTON ANDRIS-LUX-ECO ou équivalent.

Fourniture et pose de l'appareil, compris :

- raccordement EF et EC
- raccordement électrique depuis le point d'arrivée de courant à proximité (lot électricité)

### **Localisation**

Suivant plan

RDC / Tisanerie : sous l'évier du plan de travail

### Les 6 Sanitaires et le local entretien :

Chauffe-eau électrique 30 litres à accumulation. Réf. ARISTON ANDRIS-LUX-ECO ou équivalent.

Fourniture et pose de l'appareil, compris :

- raccordement EF et EC
- raccordement électrique depuis le point d'arrivée de courant à proximité (lot électricité)

### **Localisation**

Suivant plan

RDC / Local entretien : pose murale dans le local entretien

## VMC / CHAUFFAGE

---

## 6-16 GENERALITES

La ventilation mécanique sera assurée par les 2 Centrales de Traitement d'Air (CTA) existantes en toiture terrasse (pour les 3 étages de l'aile nord du bâtiment) et au RDC dans un local dédié pour le pôle Urbanisme dans l'aile sud.

Les CTA existantes sont équipées de batteries chaudes. L'air pulsé sera ainsi réchauffé par les batteries chaudes et viendra en complément des convecteurs électriques installés par le lot Electricité.

**Les CTA existantes conservées feront l'objet d'une révision complète par la CCI, propriétaire du bâtiment.**

**Et ce afin de mettre à disposition du titulaire du présent lot des équipements en parfait état de marche.**

Le réseau de gaines de soufflage et reprise sera conservé et modifié suivant la nouvelle disposition des locaux.

Les débits à prendre en compte sont les suivants pour la zone projet (hors école d'infirmières) :

- 25m<sup>3</sup>/ heure / personne
- 70 personnes sur site soit 70 x 25m<sup>3</sup> = 1750m<sup>3</sup>/h

## 6-17 PRINCIPE

### 6.17.1 CONDUITS DE SOUFFLAGE ET EXTRACTION

- En complément des gaines existantes conservées, fourniture et pose de gaines de soufflage et extraction rectangulaires ou rondes, en acier thermolaqué de teinte identique à l'existant et de section adaptée.
- Compris les dévoiements ou suppression des gaines en fonction de la position des bouches de soufflage et d'extraction
- Compris 2 clapets CF à rajouter au passage des cloisons du local rangement au RDC

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

- Pose en apparent sous les plafonds démontables existants ou neufs.

**Localisation**

Suivant plans

6.17.2 BOUCHES D'EXTRACTION

Fourniture et pose, de bouches de soufflage et d'extraction identiques à l'existant :

- Grilles de soufflage rectangulaires double déflexion de section adaptée
- Grilles de reprise rectangulaires à ailettes horizontales de section adaptée
- Grilles de soufflage et reprise rondes

Ces bouches comporteront un fût avec joint pour leur raccordement sur les gaines carrées ou rondes existantes ou neuves.

Les bouches d'extraction seront fixées sur des manchettes de raccordement, les caractéristiques techniques de ces bouches devront être compatibles avec les performances recherchées.

La bouche ne sera en aucun cas placée derrière un autre équipement ou des canalisations.  
Les bouches d'extraction VMC satisferont un isolement acoustique minimum de 54 Db.

**Localisation**

Suivant plans

Non communicable

Non communicable

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Non communicable

**LOT N°7 - PEINTURE - SOLS SOUPLES**

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

## 7-1 GENERALITES

Le projet objet de la description qui suit concerne la réalisation de peintures intérieures et pose de sols souples.

## 7-2 REGLES ET NORMES

Les travaux seront réalisés suivant les règles et normes en vigueur sans qu'il soit besoin de les rappeler.

## 7-3 QUALITE DU TRAVAIL DEMANDE

Le travail demandé est un travail soigné conformément aux DTU.

## 7-4 CONTENU DU TRAVAIL

Le prix forfaitaire devra comprendre :

- toutes les sujétions de préparation des supports, telles que :
  - \* dépoussiérage, ponçage
  - \* utilisation de peintures compatibles aux produits employés
  - \* protection des parties métalliques
  - \* dégraissage à l'essence des bois exotiques
- tous travaux nécessaires pour la bonne réalisation de la prestation demandée
- toutes les sujétions d'exécution à grande hauteur, protections individuelles et collectives conformément à la réglementation en vigueur
- le nettoyage final du chantier ainsi que les divers raccords nécessités par la finition des autres corps d'état

Ce nettoyage comprendra les faïences, les appareils sanitaires, dépoussiérage des canalisations, nettoyages des appareils électriques, des sols carrelés et des sols minces, l'aspiration des parquets, le passage à l'eau claire des carreaux aux deux faces, la suppression de toutes les étiquettes, du matériel....

## 7-5 PEINTURES EMPLOYEES

Sauf préconisation particulière, les peintures employées seront de marques communes tels que GUITTET, ASTRAL, ZOLPAN, TOLLENS, SIKKENS, LA SEIGNEURIE, ou réputées techniquement équivalentes.

## 7-6 PLAFONDS

Supports existants en plaques de plâtre.

- 1 couche d'impression
- application d'un enduit pelliculaire, ponçage à sec
- 2 couches de peinture acrylique satinée

### Localisation

Plafonds démontables au lot cloisons/doublage pour la quasi-totalité des locaux, hors pièces suivantes avec plafonds à peindre :

- RDC - Local technique de la salle de réunion
- RDC – locaux rangement de la salle de réunion
- 1<sup>er</sup> étage : local rangement du bureau chargé d'exploitation

## 7-7 MURS, CLOISONS ET DOUBLAGE

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Supports neufs ou existants en plaques de plâtre.

- 1 couche d'impression
- application d'un enduit pelliculaire, ponçage à sec
- 2 couches de peinture acrylique **satinée**

Teintes au choix de l'architecte.

### **Localisation**

Totalité des murs, cloisons et doublages neufs de l'emprise projet :

- RDC : aile nord compris rue intérieure et pole urbanisme de l'aile sud
- 1<sup>er</sup> étage : aile nord compris rue intérieure
- 2<sup>ème</sup> étage : aile nord compris rue intérieure

Hors surfaces faïencées des sanitaires et escalier.

### **7-8 MENUISERIE BOIS**

- 1 couche d'impression
- 1 rebouchage compris ponçage à sec
- 2 couches de peinture glycérophtalique satinée

### **Localisation**

Tous les ouvrages en bois (portes, bâtis de portes et plinthes).

### **7-9 PARTIES METALLIQUES**

- 1 lessivage
- 1 ponçage
- impressions
- 2 couches de peinture glycérophtalique brillante

### **Localisation**

Tous les éléments métalliques des pièces mises en peinture (canalisations).

### **7-10 CANALISATIONS PVC**

- 1 lessivage
- 1 impression spéciale PVC
- 2 couches de peinture glycérophtalique brillante

### **Localisation**

Totalité des canalisations PVC visibles (évacuations EU/EV).

## **REVETEMENTS DE SOLS**

---

### **7-11 PREPARATION DES SOLS**

Mise en place d'un ragréage autolissant.

Ragréage de marque WEBER et BROUTIN, type nivedur fibré ou équivalent.

Trous éventuels à reboucher au préalable.

Prévoir si le support est poreux ou fermé la pose au rouleau de primaire type prim RP non dilué.

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-086-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Réalisation d'un enduit de lissage en produit adapté au support et au matériau de revêtement de sol, avec primaire d'accrochage.  
Enduit de lissage de type P3.

Le titulaire du présent lot devra dans son offre prévoir un ragréage adapté au différents supports (PVC existant, dallage béton ou peinture de sol)

NB : Le « Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante » établi par la société MESURE & DIAGNOSTIC en date du 20/05/2010 révèle la présence d'amiante dans la colle bitumineuse des dalles de sol du local Bibliothèque au RDC de l'aile sud.  
Le désamiantage (dépose des dalles de sol et de la colle bitumineuse) sera impérativement réalisé par une entreprise spécialisée avant la réalisation du ragréage

#### **Localisation**

Suivant plan : voir repérage pièce par pièce.

### **7-12 REVETEMENT DE SOL**

Revêtement de sol vinylique acoustique type FORBO SARLON TRAFIC U3U4 19Db avec armature en voile de verre sur dossier de mousse renforcé.

Groupe d'abrasion T.

Mode de pose : pose collée en lés avec traitement des joints soudés à chaud

Description commune :

- largeur de lés : 2,00m
- réaction au feu : M3
- comportement électrostatique : antistatique classe 1

Echantillons à fournir à l'architecte pour choix.

#### **Localisation**

Suivant plan : voir repérage pièce par pièce.

### **7-13 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER**

Le présent lot assurera le nettoyage général du chantier avant réception.

Ce nettoyage comprendra les faïences, les appareils sanitaires, dépoussiérage des canalisations, nettoyages des appareils électriques, des sols carrelés, l'aspiration des parquets, le passage à l'eau claire des carreaux aux deux faces, la suppression de toutes les étiquettes, du matériel....